POLITIQUE PROVINCIALE

TROIS DISCOURS

DE

L'HON. M. LOMER GOUIN

PREMIER MINISTRE

DE LA PROVINCE DE QUEBEC

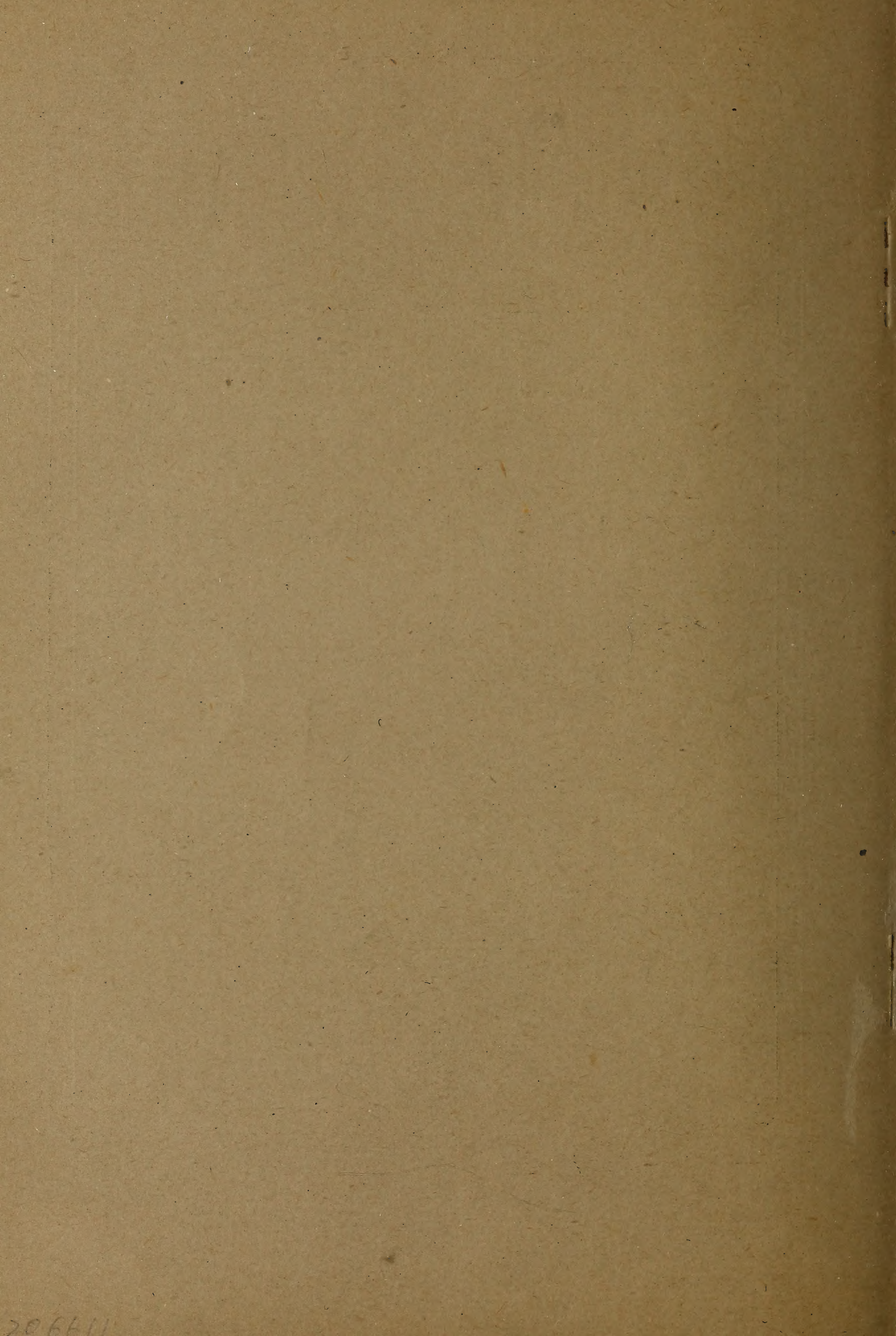
A CHATEAUGUAY. LE 3 AOUT 1907,

A SAINT-EUSTACHE, LE 11 AOUT 1907,

A LONGUEUIL, LE 22 SEPTEMBRE 1907.

QUÉBEC

1908



Résumé d'un discours

PRONONCE PAR

L'Honorable M. Lomer Gouin

Premier Ministre de la Province de Québec

A CHATEAUGUAY, LE 3 AOUT 1907

Monsieur le Président,

Messieurs,

Laissez-moi, tout d'abord, vous remercier des bonnes paroles qui m'accueillent au milieu de vous. Ces paroles sont sans doute trop élogieuses ; mais je les retiens avec bonheur, car elles sont, pour le ministère dont je suis le chef, un précieux encouragement à poursuivre avec persévérance l'œuvre à laquelle il se dévoue.

A ces remerciements, qu'il me soit permis de joindre de cordiales félicitations : félicitations aux clubs libéraux de Montréal, qui ont bien voulu convoquer cette assemblée, félicitations à vous tous, messieurs, qui avez répondu à leur chaleureux appel.

L'INDIFFÉRENCE, C'EST L'ENNEMI

Les réunions de ce genre sont des plus désirables. Elles contribuent au développement des idées démocratiques et à la formation d'une saine opinion publique. Elles permettent aux gouvernants de se rapprocher du peuple pour lui démontrer qu'ils sont fidèles à leurs engagements et pour mieux connaître ses besoins.

Il est une chose regrettable : on ne sait pas assez comment est administrée la chose publique. Il y a trop d'indifférents en matière politique, et malheureusement ce sont les indifférents qui se laissent

le plus facilement tromper par les beaux diseurs sans responsabilité, par les grands discoureurs de l'opposition.

On s'élève contre la corruption. Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il n'y a pas deux pour cent des électeurs de cette province qui se laissent séduire par l'argent ou par les promesses des cabaleurs. Le grand mal à combattre, c'est l'indifférence. Sans doute, il ne saurait être question de faire revivre cette loi de Solon qui notait d'infamie quiconque ne prenait pas part aux discussions publiques ; mais nous voudrions que tous les électeurs se pénètrent bien de leurs devoirs de citoyens.

Il est difficile, dans la fièvre et les fureurs des mêlées électorales, que le peuple juge sainement de l'utilité, de la fidélité et de l'intégrité de ses mandataires. C'est entre les batailles qu'il peut mieux apprécier le programme de chaque parti, voir ce qu'il contient de réalisable et ce qui en a été réalisé. Voilà pourquoi, encore une fois, je vous félicite de tenir cette assemblée.

LES PARTIS POLITIQUES

Depuis que le système parlementaire a été inauguré en cette province, il n'y a eu que deux partis : le parti conservateur et le parti libéral. Il pourra s'en former de nouveaux, il pourra en surgir de petits, il y aura toujours des tiraillements et des tirailleurs ; mais nous n'aurons jamais que deux grands partis.

Le parti conservateur a eu ses jours de gloire ; pendant longtemps, il a joui de la confiance populaire ; pendant longtemps, l'idée libérale n'a été défendue dans nos parlements que par une poignée de lutteurs.

De 1867 à 1887 (le ministère Joly a vécu dix-huit mois, à peine), de 1892 à 1897, le parti conservateur a été le maître absolu de nos destinées dans la législature de Québec. Or comment se fait-il que ce parti, qui comptait alors dans ses rangs des hommes de talents, et que représentait l'immense majorité des députés de l'assemblée législative, ait été si complètement écrasé en 1897 ? Nos amis les conservateurs ne peuvent prétendre avoir été pris par surprise lors de ces élections ; ce sont eux qui en fixèrent la date. Ils avaient eu le temps de sécher leur poudre, de fourbir leurs armes et de préparer la victoire. Quelle est la cause de cette défaite, qui les accable encore ? Il n'y en a qu'une : c'est que le régime conservateur avait été néfaste et que le peuple l'a jugé tel ; c'est que le corps électoral, revenu de son erreur de 1892, a reconnu ce que le parti libéral avait fait pour le développement de notre province.

Depuis 1897, les électeurs se sont prononcés à deux reprises sur la gestion de nos affaires provinciales. Il a examiné le bilan de notre administration ; il a constaté ce que nous avions accompli ; il a jugé que nous savions gouverner ; et, quoi que dise et clame M. LeBlanc, c'est en pleine connaissance de cause que le peuple, qui sait distinguer entre ceux qui veulent le servir et ceux qui veulent se servir de lui, a confirmé ce jugement de 1897.

L'ADMINISTRATION CONSERVATRICE

Le parti conservateur n'a pas su administrer, ou plutôt a mal administré les affaires de notre province. Je vais le prouver, brièvement mais clairement, par les dires mêmes de ses chefs et par des faits indiscutables et indiscutés.

En 1867, vous le savez, les charges de notre budget étaient beaucoup moins lourdes qu'elles ne le sont aujourd'hui. La population de cette province étaient alors moins considérables, son territoire habité moins étendu, et ses services publics moins nombreux et moins onéreux ; la législation, l'administration de la justice et l'entretien des aliénés coûtaient moins cher, l'instruction publique exigeait moins de sacrifices et, surtout, nous n'avions pas de dette.

DEFICITS CONSERVATEURS

Jusqu'en 1874, les comptes publics accusèrent des surplus. Mais depuis cette époque, jamais hélas ! jamais une administration conservatrice ne sut maintenir l'équilibre entre les recettes et les paiements. Cette affirmation peut vous paraitre extraordinaire, mais je défie M. LeBlanc et ses lieutenants de la contredire. Elle s'appuie sur les comptes publics que les divers ministères conservateurs ont eux-mêmes préparés. Elle est même en partie corroborée par les paroles de leurs trésoriers.

Voici en effet, ce que disait feu M. Wurtele, alors trésorier, lors du débat sur la vente du chemin de fer du Nord, en 1882 :

" Les déficits pour les dernières années ont été comme suit. En 1878, le déficit s'est élevé à $685,514.71. En 1879, il a été de $623,123.64....En 1880, le découvert se montait à $608,117.13.. ....Pour 1881, il a été de $442,139.65. Il reste, après déduction faite, un déficit prévu, pour 1882, de $500.000.00.

" Si l'état de choses qui existe aujourd'hui est maintenu, nous aurons pour les cinq années à venir un découvert annuel, dans notre budget, de $571,000. Ces chiffres ne sont pas le fruit de mon

imagination. En voici la base : pendant les cinq dernières années, nous avons eu des déficits montant, en totalité, de $2,858,895.13. Ceci donne une moyenne de $571,779.03 par année." (Débats de la législature, 1882, p. 979).

D'autre part, M. Robertson, qui fut, lui aussi, trésorier dans divers ministères conservateurs, disait en 1883 :

" En 1867, nous avons commencé à faire les choses sur un trop grand pied, et à quelques rares exceptions, nous avons été en augmentant, en élargissant les bases de ce système, jusqu'à ce qu'enfin nous ayions atteint la pénible, je pourrais même dire la honteuse nécessité d'emprunter de l'argent pour payer nos dépenses courantes.... Le pays est justement alarmé au sujet de notre situation financière." (Débats de la législature, 1883, page 737).

L'année suivante, le même M. Robertson disait à ses électeurs de Sherbrooke :

" Voici en résumé la situation. Nos déficits annuels dépassent de $400,000.00 le montant de nos revenus ordinaires. Si nos recettes ne sont pas augmentées en retenant, d'une manière ou d'une autre, l'argent du peuple, nous devons arrêter nos dépenses ou faire banqueroute."

Les conservateurs ont-ils diminué les dépenses ? Non, ils ont préféré taxer ; et ils ont fait banqueroute ! Et c'est pourquoi le peuple, dégoûté, leur a enlevé la gestion des affaires provinciales, en 1887, pour la confier au parti libéral.

Se sont-ils amendés après leur restauration de 1892 qu'ils doivent à un coup d'état que le peuple et l'histoire ont flétri ?

Non, messieurs. Pécheurs non contrits et non repentants, les hommes de 1892 furent ce qu'avaient été ceux de 1882-86.

LES HOMMES DE 1892-97

Vous vous rappelez encore le programme des " honnêtes gens " : il ne devait plus y avoir de déficit ; la dette publique ne devait plus être augmentée ; il fallait cesser de taxer le peuple. Plus de déficits, plus d'emprunts, plus de taxes ! tel est le cri grâce auquel nos adversaires réussirent à capter la confiance populaire, telles sont les promesses solennelles qu'ils firent aux électeurs de cette province.

Ces promesses, nous les trouvons imprimées en blanc et en noir dans les documents publics ; et nos adversaires ne peuvent pas les nier, pas plus qu'ils peuvent nier les avoir toutes violées.

Permettez-moi de vous lire une fois de plus la promesse que

faisait le gouvernement de Boucherville, le 20 mai 1892, par la bouche de son trésorier, l'honorable M. Hall :

" Il n'y a qu'une seule voie à suivre, c'est d'équilibrer réellement nos recettes et nos dépenses et d'éviter de nouvelles obligations ... Mon prédécesseur surmontait toutes les difficultés en faisant des emprunts et en se servant des fonds en fidéicommis, mais il faut s'arrêter, pour la seule raison que la province ne peut plus recourir à d'autres emprunts. [Discours sur le budget du 20 mai 1892, p. 39 du texte français).

EMPRUNTS

Or, après avoir poussé les hauts cris en 1890, lorsque le gouvernement Mercier demandait à la législature de l'autoriser à emprunter dix millions, après avoir déclaré, pendant la campagne de 1892, que cette législation était scandaleuse et qu'elle serait révoquée s'ils étaient maintenus au pouvoir, après avoir promis de ne plus contracter d'emprunt, nos adversaires profitaient de cette législation pour emprunter, non seulement le complément des dix millions mentionnés dans la loi de 1890, mais $1,270,309 en plus.

Et ils ont emprunté, emprunté et emprunté, jusqu'à 77 cents dans la piastre.

DÉFICITS SUR DÉFICITS

Ils avaient aussi promis de proportionner les dépenses aux recettes. Ils ont accumulé déficits sur déficits. En voici une liste préparée après comparaison des recettes totales avec les paiements, (les subsides de chemins de fer non compris, cependant) :

1892-93	$ 24,828 00
1893-94	230,202 28
1894-95	162,661 66
1895-96	55,673 61
1896-97	1,365,230 63
Total	$1,838,596 18

AUGMENTATION DE LA DETTE

Ils avaient promis de ne pas augmenter les obligations de la province. Or, ils ont augmenté la dette nette de $3,869,081.10 et la dette consolidée de $9,021,334.07.

AUGMENTATION DE LA DÉPENSE

Ils avaient promis, témérairement et sans tenir compte du développement inévitable de la province, d'économiser, de réduire la dépense ordinaire. Les comptes publics qu'ils nous ont laissés démontrent qu'ils ont dépensé annuellement $3,978,424.91, en moyenne, tandis que le gouvernement qui les avait précédés n'avait dépensé, en moyenne, que $3,721,461.10 par année. (Dans cette comparaison, il n'est tenu compte que de la dépense ordinaire des années 1888, 1889, 1890, 1891, 1893, 1894, 1895 et 1896).

TAXES NOUVELLES

Ils avaient promis de ne pas taxer. Ils ont couvert d'impôts hommes et choses et se sont ainsi créé un revenu additionnel de plus de $450,000.00 par an.

Telle est l'histoire fidèle de la dernière administration conservatrice, dont MM. LeBlanc et Chapais vantaient les vertus et les mérites, à Trois-Rivières, il y a quelques jours. Cette histoire, il est bon de la répéter au peuple de cette province ; il est bon de la dire à la jeunesse, que l'on cherche à tromper ; il est bon de la rappeler aux amis de la cause libérale, aux vieux lutteurs, à qui "la joie d'avoir vaincu ne doit pas faire oublier les angoisses, ni les enseignements qu'ils ont recueillis aux heures de l'adversité ".

ADMINISTRATION LIBÉRALE

Il y a maintenant dix ans que le parti libéral a le pouvoir ; a-t-il tenu ses promesses, lui ? Avec fierté nous pouvons répondre : oui.

Il avait promis de mettre fin aux déficits budgétaires. Depuis 1899, nos comptes ont, chaque année, accusé un surplus.

En voici une liste, préparée en comparant toujours les recettes totales au paiements, (les subsides des chemins de fer exceptés.)

1899-1900	$ 3,540	47
1900-01	183,533	74
1901-02	27,259	15
1902-03	43,728	10
1903-04	103,105	52
1904-05	37,066	48
1905-06	180,752	74
1906-07 plus de	500,000	00

DIMINUTION DE LA DETTE

Le parti libéral avait promis de ne pas augmenter la dette. Or, non seulement la dette a été diminuée, mais un certain montant a été versé, chaque année, au fonds d'amortissement et une partie des anciennes obligations a été rachetée.

RESTAURATION DES FINANCES

Il avait promis de restaurer nos finances. Le rajustement du subside fédéral sera le couronnement de cette œuvre.

SUBVENTIONS PLUS LARGES

Il avait promis de subventionner davantage la colonisation, l'agriculture et l'instruction publique. Il a tenu parole.

En 1896, on dépensait $110,000 pour les chemins de colonisation ; nous dcpensons régulièrement $130,000 par année.

En 1896, le budget de l'agriculture était de $173,912 ; nous dépensons actuellement $218,800 par année, sans tenir compte des sommes que nous avons fait voter à la dernière session pour aider à l'amélioration des chemins ruraux.

Nous avons dépensé, pour l'éducation, $123,356.00 de plus, cette année, que le gouvernement conservateur en 1897.

PAS D'EMPRUNTS

Nous avions promis de ne pas augmenter les obligations de la province, et nous avons tenu notre promesse.

Il nous a fallu, cependant, faire à nos palais de justice des réparations et des améliorations qui nous ont coûté $254,538 49. Nous avous dû construire un palais de justice à Rimouski, qui nous a coûté $33,462 : un autre à Hull, qui nous a coûté $41,593 63 ; un autre à Valleyfield, qui nous a coûté $55,000 ; un autre à Sherbrooke, qui nous a coûté $135,421. L'annexe du palais de justice à Montréal nous a coûté $232,834.60, l'Ecole d'Industrie laitière de St-Hyacinthe $74,100 et l'Ecole Normale de Québec $55,817.67.

Nous avons largement contribué à la construction de ponts en fer, entre autres ceux de Beauceville, de Richmond, de Métapédia, de Fraserville, d'Huberdeau, pour ne mentionner que les plus considérables. Or toutes ces dépenses ont été payées d'une façon inconnue au temps des conservateurs, je veux dire avec nos seuls revenus, et nous avons même diminué la dette d'un million.

PAS DE GASPILLAGE

Et, messieurs, avez-vous jamais entendu dire que nous ayons irrégulièrement dépensé un seul centin des $48,300.00 qui sont passés par les mains du trésorier depuis 1897 ? Montrez-moi un gouvernement, quel qu'il soit, conservateur ou libéral, qui ait administré pendant dix ans sans avoir été accusé d'extravagance et de gaspillage.

L'AFFERMAGE DE NOS LIMITES

Il est cependant un reproche que nous font nos adversaires : celui d'avoir affermé une partie de notre domaine forestier pour un prix trop minime et, dans un cas, particulier, pour une somme moindre que le prix déterminé par les officiers du département des terres.

J'aborde ce sujet sans hésitation, car il me sera facile de vous faire voir combien nos adversaires sont inconséquents et combien ils ignorent leur propre histoire.

" Il y a des gens qui parlent un moment avant de penser ", disait LaBruyère. Nos adversaires ont parlé ; ils devraient penser maintenant, ils devraient faire un retour sur le passé et voir comment ils affermaient nos forêts lorsqu'ils avaient le pouvoir. Je n'ai aucun doute que s'ils se donnaient cette peine, ils auraient vite fait de mettre fin au débat qu'ils ont soulevé.

Voici, en quelques mots, l'historique des affermages de nos forêts.

De 1867 à ce jour, ou plutôt à 1906, (car nous n'avons pas vendu de limites, cette année), il a été affermé 64,103 milles carrés moyennant le prix de $3,461,572.56.

Les conservateurs en ont affermé 37,788 pour un prix total de $801,264.89, soit pour un prix moyen de $21,20 par mille carré.

Les libéraux en ont affermé 26,315 milles carrés pour un prix total de $2,660,307.67, soit pour un prix moyen de $101.09 par mille carré.

Les conservateurs ont donc affermé près de 50 pour cent plus de territoire que les libéraux, et le prix qu'ont obtenu les libéraux est de près de 400 pour cent plus élevé que celui obtenu par les conservateurs.

Etat indiquant la superficie affermée et le prix obtenu à chaque vente à l'enchère qui a eu lieu depuis 1873 :

Date	Milles carrés	Prix totale	Prix moyen par mille
Oct. 1873	1,535	$ 16,173 40	$ 10 53
Déc. 1874	388	3,159 15	8 14
Oct. 1875	51	500 00	9 80
Déc. 1878	111	444 00	4 00
Oct. 1880	2,068	132,134 25	63 87
Oct. 1881	715	26,165 25	36 58
Fév. 1884	61	250 27	4 05
Déc. 1884	493	10,425 61	21 10
Fév. 1885	204	57,720 00	282 94
Oct. 1888	1,729	140,826 24	81 41
Jan. 1890	1,350	157,679 12	116 74
Déc. 1892	2,353	32,218 00	14 28
Juin 1894	154	1,099 45	7 14
Fév. 1895	806	9,233 60	11 46
Nov. 1895	186	7,434 83	39 99
Mars 1896	16	2,311 87	144 59
Mai 1896	277	69,494 50	250 11
Jan. 1897	167	4,003 25	23 87
Mars 1898	1,215	30,610 48	24 77
Oct. 1898	1,933	129,171 92	66 80
Mai 1900	4,903	379,147 37	77 43
Juin 1901	4,634	375,947 19	81 12
Juin 1902	1,801	201,002 91	111 60
Juin 1903	3,167	352,004 58	111 12
Juin 1904	1,809	250,228 03	138 32
Juin 1905	2,361	389,720 83	165 04
Juin 1906	1,300	253,545 00	195 03

C'est-à-dire que nos adversaires donnaient à vil prix nos plus belles forêts, tandis que nous avons retiré des prix remunérateurs de forêts moins riches.

Si nos devanciers avaient administré nos bois et forêts comme nous l'avons fait depuis 1897, ils auraient, sans vendre un seul pouce de terrain de plus, perçu une somme additionnelle de $3,278,-381.23 comme primes d'affermage et une autre somme additionnelle de $10,559,825.40 comme droits de coupe, rentes foncières, etc. Ajoutez à ces sommes le montant des intérêts qu'elles auraient produits et vous obtiendrez un total de 18 millions. 18 millions ! un joli denier, qui payerait les trois quarts de notre dette nette.

COMPARAISONS INJUSTES

Comme je le disais tantôt, nos limites, aux enchères de juin 1906, ont été affermées pour un prix moyen de $195.03 par mille carré. $195 par mille ! s'écriait M. Chapais à Trois-Rivières, mais c'est un prix ridicule si on le compare à celui que rapportent les limites d'Ontario.

LES FORÊTS D'ONTARIO

Pemettez-moi de vous faire voir comment nos adversaires sont injustes lorsqu'ils comparent le prix d'affermage de nos limites avec celui des limites d'Ontario.

Ils savent, ou du moins, ils devraient savoir que les bois dont nous avons affermé la coupe contiennent surtout des essences d'épinettes. Ils ne doivent pas ignorer, d'autre part, que les forêts que concède le gouvernement d'Ontario sont de véritables pinières.

Et s'ils l'ignorent, qu'ils ouvrent les rapports du ministre des terres de la province-sœur. Ils y constateront que le pin entre, pour 93 pour cent en 1902 et 91 pour cent en 1903, dans les quantités de billots de sciage coupés sur les domaines forestiers de nos voisins. Ils y verront encore qu'en 1904 il a été coupé, dans Ontario, 676,000,000 pieds de bois, dont 629,000,000 soit 93 pour cent, étaient du pin.

D'autre part, s'ils consultent les rapports de notre ministère des terres, ils se rendront compte que la région de l'Ottawa est, à vrai dire, la seule de notre province où il se soit coupé du pin, et que l'on en coupe de moins en moins chaque année. Ils y verront qu'en 1867, le pin représentait 84 pour cent du bois coupé en billots de sciage, tandis qu'en 1902, il ne représentait plus que 49 pour cent. Ils pourront remarquer qu'en 1867, il a été coupé sur nos limites 978,539,800 pieds de pin en bois équarri, tandis qu'en 1902, il n'en a été coupé que 101,353,600 pieds. Ils constateront enfin qu'en

1904 il a été coupé, dans notre province, 820,000,000 pieds de bois, dont 254,000,000 pieds seulement, soit 30 pour cent, étaient de pin.

Non, le gouvernement d'Ontario, n'est pas meilleur vendeur que nous l'étions. Il vend de meilleures forêts ; c'est là la différence.

Dans la province-sœur, l'on vend et l'on coupe du pin surtout, tandis que dans Québec nous n'en avons presque plus à vendre, les conservateurs l'ayant donné au prix de 4, 7, 8 et 9 dollars le mille carré, quand il ne le donnaient pas pour rien.

UNE QUESTION A M. CHAPAIS

Un dernier mot à ce sujet, ou plutôt une question à M. Chapais ; et j'espère qu'il voudra bien y répondre la première fois qu'il prendra la parole dans une assemblée publique.

Si, comme il l'a dit à Trois-Rivières, il était "criminel" en 1906 de vendre nos limites à bois au prix moyen de $195.03 parce que celles d'Ontario rapportaient un prix plus élevé, comment se fait-il qu'il ait toujours appuyé le gouvernement de Boucherville, comment se fait-il qu'il ait toujours été le féal partisan de M. Flynn, qui, en 1892, vendait 2,353 milles carrés de nos forêts au prix moyen de $14.28 le mille carré lorsque, à deux mois d'intervalle, le gouvernement d'Ontario vendait à $3,657.18 le mille carré ?

VENTE AU RABAIS

Et pendant que nous en sommes à la vente de décembre 1892, je vous parlerai, si vous le voulez bien, des ventes au rabais.

Et tout d'abord, je nie formellement l'accusation, que portent contre nous nos adversaires, d'avoir vendu nos forêts à un prix moindre que celui fixé par les officiers du département des terres. Cette accusation je la retourne contre les conservateurs, et je ne me contente pas de la formuler, je la prouve par les documents officiels mêmes qu'ils ont laissés dans nos archives.

Je tiens en ce moment un document indiquant la superficie, la mise à prix, le prix d'adjudication et le nom de l'adjudicataire de chacune des limites que le gouvernement de Boucherville a vendues le 15 décembre 1892. Ce document est très intéressant, je le recommande aux méditations de MM. LeBlanc et Chapais.

Le voici :

ÉTAT DE LA VENTE DU 15 DÉCEMBRE 1892

Noms des adjudicataires.	Superficie vendue en milles carrés.	Mise à prix par mille carré.	Prix d'adjudication par mille carré.
John Bryson..........	25	$ 50 00	$ 61 00
Mossom Boyd.........	25	100 00	49 00
H. K. Egan..........	50	50 00	25 00
Mossom Boyd.........	50	50 00	34 00
W. J. Poupore	23	150 00	53 00
Poupore, Egan et Bryson	$28\frac{3}{4}$	100 00	25 00
Nap. Gosselin.........	$\frac{1}{6}$	5 00	6 00
Wm Power............	38	15 00	16 00
DuTremblay & Frère...	$8\frac{1}{2}$	10 00	22 00
B. A. Scott	$21\frac{1}{4}$	20 00	20 00
Price Bros & Co.......	$32\frac{1}{4}$	8 00	9 00
Price Bros & Co.......	45	10 00	7 00
Price Bros & Co.......	47	10 00	7 00
Price Bros & Co.......	21	10 00	7 00
Léandre Bouchard par Geo. Tanguay..	1	5 00	14 00
Mossom Boyd.........	48	15 00	11 00
Mossom Boyd.........	58	30 00	21 00
Mossom Boyd.........	48	15 00	11 00
Mossom Boyd.........	40	18 00	12 00
Mossom Boyd.........	40	20 00	14 00
Mossom Boyd.........	28	15 00	11 00
Mossom Boyd.........	32	15 00	7 50
Mossom Boyd.........	20	15 00	6 25
Mossom Boyd.........	32	5 00	4 00
Mossom Boyd.........	24	5 00	4 00
MmeAmélina Desrochers	32	5 00	4 00
Mossom Boyd.........	50	10 00	7 00
Mossom Boyd.........	50	10 00	7 00
Mossom Boyd.........	50	10 00	7 00
Mossom Boyd.........	50	10 00	7 50
Mossom Boyd.........	14	10 00	7 00

ÉTAT DE LA VENTE DU 15 DÉCEMBRE 1892.—*Suite*

Noms des adjudicataires.	Superficie vendue en milles carrés.	Mise à prix par mille carré.	Prix d'adjudication par mille carré.
Mossom Boyd.........	14	10 00	7 00
Mossom Boyd.........	14	10 00	7 00
Mossom Boyd.........	14	10 00	7 00
Mossom Boyd.........	25	8 00	5 00
Mossom Boyd.........	25	8 00	5 00
Mossom Boyd.........	7	5 00	4 00
Mossom Boyd.........	40	6 00	4 00
Mossom Boyd.........	20	6 00	4 00
Henry Atkinson.......	16½	20 00	17 00
Price Bros & Co.......	12⅓	10 00	7 00
François Pelchat.......	6⅔	6 00	4 50
François Pelchat.......	24¼	6 00	5 00
Price Bros & Co.......	16	10 00	5 50
Price Bros & Co.......	15¼	8 00	16 50
Jos. Roy.............	5⅔	6 00	7 00
H. K. Eagan..........	3 4/5	8 00	6 50
Price Bros & Co.......	10	10 00	19 00
Price Bros & Co.......	14	20 00	53 00
Mossom Boyd.........	45	4 00	3 00
Mossom Boyd.........	8	4 00	5 00
Mossom Boyd.........	43	4 00	4 00
Mossom Boyd.........	39⅓	4 00	14 00
H. K. Egan..........	39	4 00	13 50
H. K. Egan..........	45	4 00	6 50
Mossom Boyd.........	47	4 00	6 00
Price Bros & Co.......	1¾	5 00	6 50
Price Bros & Co.......	48	20 00	37 00
Price Bros & Co.......	48	20 00	31 00
Price Bros & Co.......	51	20 00	36 00
Price Bros & Co.......	13	5 00	5 00
Price Bros & Co.......	12	8 00	6 00
C. G. Boulanger.......	28	4 00	4 00
C. G. Boulanger.......	32¾	4 00	31 00

ÉTAT DE LA VENTE DU 15 DÉCEMBRE 1892.—*Suite*

Noms des adjudicataires.	Superficie vendue en milles carrés.	Mise à prix par mille carré.	Prix d'adjudication par mille carré.
C. G. Boulanger.......	31	4 00	5 00
C. G. Boulanger.......	43	4 00	5 00
C. G. Boulanger.......	50	7 00	6 00
C. G. Boulanger.......	50	7 00	6 00
C. G. Boulanger.......	50	7 00	6 00
H. S. Lowndes........	19½	4 00	4 00
H. S. Lowndes........	24	4 00	5 00
A. J. Baird...........	12	4 00	6 00
Robertson & McCallum.	8	4 00	12 00
John Stobo...........	6	4 00	4 00
H. S. Lowndes........	3⅙	4 00	4 00
H. S. Lowndes........	5	4 00	5 00
H. S. Lowndes........	1	4 00	4 00
W. R. Brodie.........	3	8 00	8 00
W. R. Brodie.........	6	8 00	7 00
W. R. Brodie.........	6	8 00	7 00
W. J. Poupore.........	2	8 00	8 00
L. A. Robitaille.......	12	10 00	60 00
John McAllister, M. P.P.	15	10 00	14 00
Jas. Mackinlay........	15	10 00	7 50
Wm. McCallum.......	2	8 00	25 00
John McAllister, M. P.P.	5	8 00	11 00
J. D. Sowerby.........	11	8 00	8 00
R. H. Montgomery.....	35	25 00	17 00
Peter McCrea.........	14	10 00	10 00
John Fallow..........	14	10 00	9 00
W. R. Brodie.........	22	20 00	17 00
W. R. Brodie.........	26	20 00	17 00
W. R. Brodie.........	20½	20 00	17 50
W. R. Brodie.........	11¼	10 00	14 00
J. D. Sowerby	6	6 00	4 50
J. D. Sowerby	8½	8 00	9 75

RÉCAPITULATION :

Nombre total des limites vendues le 15 décembre 1892	96
Nombre des limites vendues à un prix moindre que le chiffre de la mise à prix fixé par le ministre	52
Superficie totale en milles carrés des limites vendues..	2,353
Superficie en milles carrés des limites vendues au rabais..	1,501
Mise à prix moyenne par mille carré des limites vendues au rabais..............................	$ 19 63
Prix moyen par mille carré auquel ces mêmes limites ont été adjugées..............................	$ 11 61
Différence............................	$ 8 02
Mise à prix totale pour les 1501 milles carrés vendus au rabais................................	$ 29,472 23
Prix total auquel ces 1501 milles ont été adjugés....	17,435 78
Différence............................	$ 12,036 45

La mise à prix était donc de $12,036.45, soit de 69 pour cent, plus élevé que le prix d'adjudication.

M. LeBlanc, M. Chapais trouvent que c'est scandaleux de vendre 1,004 milles carrés de forêt à M. Breakey pour le prix de $105,420. Or en décembre 1892, M. Flynn a vendu 1,000 milles de forêts à M. Mossom Boyd pour le prix total de $10,648.66, après en avoir fixé la mise à prix à $16,264.33. Et M. LeBlanc n'a pas dénoncé M. Flynn ! Et M. Chapais ne s'est pas voilé la face !

LA DEPENSE

M. LeBlanc a dit à Trois-Rivières que les dépenses d'administration sont aujourd'hui d'un million plus considérables qu'elles ne l'étaient en 1897.

Chacun sait que M. LeBlanc a beaucoup d'imagination et est porté à exagérer, — "l'exagération est le mensonge des honnêtes gens", disait de Maistre ; aussi M. Chapais, qui parlait après son chef, ne s'est-il pas gêné pour faire voir combien ce dernier avait forcé la note. "Le budget provincial", a déclaré M. Chapais "a été monté de $4,850,000 à $5,179,000 depuis 1897". Donc, au dire même de M. Chapais, l'augmentation de la dépense depuis 1897

n'est pas d'un million, comme le criait M. LeBlanc, mais seulement de $329,000.

La vérité, c'est que les dépenses d'administration, ordinaires et extraordinaires, après avoir été de $4,099,707 en 1895-96, ont été de $4,853,927.48 en 1896-97, de $5,179,817.55 en 1905-06 et ne dépassent pas $4,800,000 pour l'année qui vient de finir.

En d'autres termes, les conservateurs ont, en 1896-97, dépensé $754,220.48 de plus que l'année précédente (1895-96), et les libéraux dépensent actuellement moins que les conservateurs en 1896-97.

LES SINÉCURES

A entendre M. LeBlanc et son lieutenant M. Chapais, toute l'œuvre des libéraux se résumerait à avoir créé des sinécures, à payer grassement leurs amis pour aider les autres employés à ne rien faire. Tout le revenu y passerait, quoi !

Voici un état qui est mieux qu'une réponse ; c'est une accusation contre nos adversaires.

Dépenses du gouvernement civil :

En 1895-96	$253,401.69
En 1896-97	277,247.91
Augm. en une année	$ 23,846.22
soit 9 p. c.	
En 1896-97	$277,247.91
En 1905-06	311,829.55
Augm. en 9 années	$ 34,581.64
soit 12 p. c.	

Comme vous le savez, les salaires et les fournitures de bureaux ont considérablement augmenté depuis 1897. Cette augmentation de $34,581.64, de 12 p. c., n'est donc pas exagérée.

Une autre prétention de M. LeBlanc, c'est qu'il y a 40 pour cent de nos employés qui ne font rien.

Or, voyons ce qui en était en 1897.

Nous payions, en 1905-06, $236,446.98 de traitements. Si vous en retranchez 40 pour cent, il reste $141,868.19. D'après M. LeBlanc, cette somme devrait suffire à payer les traitements des employés dont nous avons besoin. Or si elle est suffisante aujourd'hui elle devait, à plus forte raison, l'être en 1896-97. Savez-vous combien l'on a payé comme traitements, cette année-là ? $211,848.25.

De l'aveu même de M. LeBlanc, c'était donc $70,000, 50 pour cent de trop.

L'ADMINISTRATION ACTUELLE

Laissez-moi maintenant vous parler plus particulièrement de l'administration que j'ai l'honneur de présider et qui est celle que vous aurez à juger lorsque vous serez appelés à choisir un successeur à M. Dupuis, avant l'ouverture de la prochaine session de notre législature.

SON PROGRAMME

J'ai été assermenté comme premier ministre le 23 mars 1905, et, le 5 avril suivant, j'exposais à Montréal le programme du gouvernement dont je suis le chef.

Ce programme, je l'ai constaté avec plaisir, fut bien accueilli par toute la province.

Voici ce qu'en disait *La Patrie*, qui, vous le savez, n'a jamais été trop tendre pour notre gouvernement :

" Elles sont nombreuses ces réformes, trop nombreuses peut-être pour que le gouvernement en accomplisse jamais la moitié. Mais elles témoignent d'une étude sérieuse des besoins de la province, et elles méritent toutes qu'on les discute. Elles couvrent tout le champ de l'administration provinciale, l'instruction publique, l'agriculture, la colonisation, les finances, etc.

" Il est certain que sur tous ces points il y a matière à améliorer, et quelques-uns des projets de M. Gouin sont de la plus haute importance.

" Le nouveau ministère entend administrer avec prudence et " éviter les critiques du passé ". Or, s'il est un service public qui a soulevé de justes critiques, c'est bien celui de la colonisation et des terres. M. Gouin est d'avis que la grande faute du passé n'a pas été de vendre notre domaine forestier, mais bien de laisser les limites vendues inexploitées. Une plus grande liberté laissée aux colons et une plus grande vigilance dans la perception des droits de coupe, tel est le remède qu'il suggère.

" Le gouvernement promet aussi de porter une attention sérieuse à l'instruction publique, et l'on sait que ce ne serait pas sans besoin.

" Création d'écoles normales nouvelles, pour former un personnel enseignant, création d'écoles techniques, d'écoles de hautes études commerciales, meilleur traitement des instituteurs, voilà quelques-uns des beaux projets que caresse l'hon. M. Gouin.

" Pour améliorer les finances provinciales, M. Gouin a cherché et proposé divers moyens. Il a demandé d'abord le rajustement du subside fédéral, comme une dette de justice, mais surtout il a proposé une nouvelle source de revenus dont l'établissement, nous le présumons, ne se fera pas sans quelque difficulté, à savoir l'impôt sur les opérations de bourse.

" Enfin, M. Gouin a touché une foule d'autres points que nos lecteurs trouveront dans le compte rendu complet de l'assemblée d'hier ; entre autres, le bail des pouvoirs hydrauliques, les garanties de l'autonomie municipale, l'amélioration des routes rurales, la création d'un grand collège d'agriculture, etc., etc.

" Si le gouvernement de M. Gouin réalise tous ces beaux projets, ses adversaires les plus acharnés ne pourront s'empêcher de lui pardonner son piédestal. Mais, en attendant de le voir à l'œuvre, on peut déjà féliciter M. Gouin, parce qu'il n'a pas craint de se tailler de la besogne."

D'autre part, MM. Monk et Bergeron, deux chefs conservateurs, déclaraient à St-Thimothée, le 19 août 1905, qu'ils approuvaient entièrement le " programme patriotique " que j'avais exposé, et qu'ils étaient prêts à nous aider à le réaliser. (*La Patrie*, 21 août 1905).

CE QUI A ETE ACCOMPLI DEJA

Les réformes promises étaient trop nombreuses pour que nous puissions jamais en accomplir la moitié, disait " La Patrie ". Eh bien, si vous examinez notre œuvre, vous constaterez que nous avons déjà fait une bonne partie, une très grande partie de ce que nous avons promis.

Ainsi nous avons encouragé le développement de la colonisation, et nous avons eu tant de sollicitude pour nos défricheurs que l'on n'entend presque plus de plaintes à leur sujet. Parcourez la liste des lettres patentes qui sont accordées aux détenteurs de lots de moins de 500 acres, après accomplissement des conditions d'établissement, et vous constaterez qu'en une seule année, en 1905-06, nous avons octroyé la moitié autant de lettres-patentes que les conservateurs n'en avaient octroyées en cinq ans, de 1892 à 1897.

ÉTAT DES LETTRES PATENTES OCTROYÉES SUR VENTE DE LOTS DE MOINS DE 500 ACRES

Années	Nombre de lettres patentes	Etendues vendues en acres.
1892–93	587	65,454
1893–94	483	49,335
1894–95	462	46,106
1895–96	477	49,758
1896–97	595	65,881
Total :	2,604	276,534
1897–98	649	69,585
1898–99	660	68,746
1899–1900	747	68,068
1900–01	850	89,929
1901–02	1,045	108,132
1902–03	962	98,762
1903–04	1,095	103,346
1904–05	1,021	105,137
1905–06	1,376	138,896
Total :	6.395	870,671

M. LeBlanc disait à un rédacteur de journal, il y a quelques jours, que la colonisation ne faisait pas autant de progrès dans Québec que dans Ontario. Or, cette dernière province ne concédait, en 1905, que 72,432 acres et, en 1904, que 72,781 acres pour des fins agricoles.

Nous sommes prêts à tous les sacrifices pour améliorer le sort de nos colons et les aider dans leur œuvre patriotique. Nous savons les difficultés qui surgissent entre eux et les concessionnaires de limites à bois, et nous travaillons à les résoudre une à une.

PERCEPTION DES DROITS DE COUPE

Nous avons promis de surveiller avec soin la perception des droits de coupe. Nous avons tenu parole. M. Taché, sous-ministre des terres, disait dernièrement : " Jamais, depuis quarante ans, les paiements n'ont été effectués avec autant de régularité que cette année. C'est un record."

L'état suivant corrobore d'ailleurs ce témoignage :

Sommes perçues des bois et forêts (prix des limites non compris.)

1892-93	$ 819,900.31	
1893-94	809,357.22	
1894-95	762,867.51	
1895-96	867,843.72	
1896-97	778,277.78	
Total	$ 4,034,346.54	
Moyenne		$806,869,31
1897-98	$ 880,977.82	
1898-99	765,266.14	
1899-1900	772,781.46	
1900-01	830,874.33	
1901-02	853,554.09	
Total	$4,103,453.84	
Moyenne		$820,690,77
1902-03	889,809.91	
1903-04	914,923.52	
1904-05	990,610.43	
1905-06	1,012,569.04	
1906-07 environ	1,018,000.00	
Total	$4,897,912.90	
Moyenne		$979,582.58

En 1906-07, nous avons donc perçu $239,722.22 de plus qu'en 1896-97, soit une augmentation de 30 pour cent en dix ans ; et $103,076.48 de plus qu'en 1903-04, soit une augmentation de 11 pour cent dans l'espace de trois ans.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nous avions promis de donner une attention spéciale à la question de l'éducation. Ceux qui nous ont vus à l'œuvre peuvent témoigner si nous avons été fidèles à cet engagement.

Jusqu'à 1898, il n'y avait dans cette province qu'une seule école normale de filles. Le gouvernement Marchand en fonda une seconde à Montréal et le gouvernement Parent une troisième à Rimouski. Depuis 1905, nous en avons créé deux, une à l'extrémité nord-est de la province, dans la florissante et jolie ville de Chicoutimi, et une autre au cœur de notre province, dans la vieille cité de Trois-Rivières. Et nous sommes à négocier la fondation d'une troisième école normale à Hull. Nous semons ainsi ces institutions, dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps, dans les principaux centres de notre province, afin que nos institutrices puissent toutes recevoir une bonne formation pédagogique et se préparer convenablement à la grande mission qui leur est confiée.

Nous avons encouragé l'établissement d'écoles ménagères à Montréal, à Roberval, à St-Pascal et autres endroits.

Nous avons créé des écoles de coupe à Montréal, à Québec, à Lévis, à Charlesbourg, à Lorette, à St-Jean, à Trois-Rivières, à St-Hyacinthe, à Fraserville, à Montmagny, à Arthabaska et à Victoriaville.

Nous avons subventionné la fondation d'une école d'arpentage à Québec, afin de donner à notre jeunesse l'occasion de mieux déployer ses énergies dans le domaine de l'industrie et de la science. Cette mesure nous a valu, de la part de M. LeBlanc et de ses amis, des félicitations que nous prisons hautement; elle nous a aussi mérité, de la part de l'Université Laval et de la population du district de Québec, des compliments que nous avons acceptés avec reconnaissance.

Nous avons donné un élan nouveau à l'institution si libérale des écoles du soir.

Nous avons encouragé et payé les cours qui se donnent au Monument National de Montréal.

Les cours des arts et métiers n'ont jamais été mieux suivis et appréciés que pendant les dernières années, et ce,—nous pouvons le dire sans vanterie—, grâce à l'encouragement efficace que nous leur avons donné.

Si l'Ecole Polytechnique de Montréal est aujourd'hui une des institutions le mieux outillées que nous ayons en Canada, elle le doit surtout à la générosité du gouvernement.

A la dernière session, nous avons créé trois corporations qui devront fonder trois écoles très importantes : une école de hautes études commerciales à Montréal, et deux écoles techniques : l'une à Québec et l'autre à Montréal. Et nous n'avons pas seulement accordé des franchises à ces corporations, nous leur avons donné, avec le principe de vie, le moyen de vivre. Ces corporations sont actuellement à s'organiser, et nous pouvons assurer la population de cette province, qui apprécie l'importance de l'enseignement technique et qui le réclame depuis longtemps, que, d'ici à un an, nous aurons une école technique dans chacune de nos deux principales cités, dans la capitale et dans la métropole. Ces institutions nous coûteront cher ; mais nous devons à notre jeunesse, et sans plus tarder, sans marchander, cet enseignement fécond qui fera sa fortune et la prospérité de notre province.

Le mois dernier, nous avons aussi, sur un premier appel, accordé une subvention de $5,000.00 au Montreal Technical Institute afin de lui permettre d'ouvrir, dès le mois de septembre prochain, des cours d'enseignement technique et manuel dans la cité de Montréal.

Nous avions promis de travailler à améliorer le sort de nos instituteurs et de nos institutrices. Or, dès la première année de notre administration, nous avons accordé des primes à tous les instituteurs et institutrices qui enseignent depuis plus de quinze ans ; de plus, pour stimuler le zèle des municipalités scolaires, pour les induire à payer de meilleurs traitements à leurs professeurs et à améliorer l'état de leurs maisons d'écoles, nous avons affecté une somme de $10,000 au paiement, dans chaque district d'inspection, de cinq prix variant de $60 à $ 30.

Nous avons aussi augmenté le salaire de nos inspecteurs d'écoles, et pas un de ces fonctionnaires ne reçoit actuellement moins de mille dollars par an.

Nous avons, pendant l'année 1906-07, dépensé pour l'instruction publique $123,356 de plus que nos devanciers en 1896-97, mais nous entendons ne pas nous en tenir là.

En prenant les rênes de l'administration, j'ai déclaré que nous doublerions la subvention spéciale de $50,000 que le gouvernement Flynn avait fait voter pour les écoles élémentaires ; et nous l'avons fait dès la première session. J'ai déclaré, alors, que cette subvention spéciale, qui est maintenant de $100,000, serait encore doublée avant longtemps. Je suis heureux de pouvoir vous annoncer qu'à la prochaine session, non seulement le budget de l'Instruction pu-

blique sera augmenté de $100,000.00, mais que nous ferons même davantage.

J'aurais encore bien des choses à vous dire sur cet attrayant sujet, mais l'heure avance. Avant de céder la place à l'un des nombreux amis que je vois avec plaisir près de moi, permettez-moi de vous indiquer sommairement ce que nous avons encore réalisé de notre programme.

La "Patrie" écrivait que l'établissement d'un impôt sur les opérations de bourse ne se ferait pas sans difficulté ; et bien, nous y avons réussi.

Nous avons commencé à contribuer à l'amélioration des routes rurales.

Nous sommes à négocier la création d'un collège d'agriculture à Oka.

LE SUBSIDE FÉDÉRAL

Et surtout, nous avons réussi à régler cette question depuis si longtemps discutée, le rajustement du subside fédéral.

Nous pouvons le proclamer avec fierté, c'est par un gouvernement libéral qu'a été commencée l'agitation efficace qui devait amener la solution de cet important problème, et c'est par un gouvernement libéral qu'elle a été menée à bonne fin. C'est au gouvernement de Québec que revient le mérite d'avoir organisé ce mouvement d'ensemble de tous les gouvernements provinciaux qui a assuré le succès de nos revendications.

La mesure que sanctionnera bientôt le parlement impérial nous permettra de toucher dès cette année une subvention additionnelle de $600,000.00. Mais cette subvention n'est pas fixe, et elle augmentera à mesure que croîtra notre population.

$600,000.00 ! avez-vous calculé que cette somme représente l'intérêt d'une bonne partie de notre dette provinciale ? Avez-vous songé que ce subside additionnel et le surplus de $400,000 sur lequel nous pouvons compter à la fin de l'année courante, nous permettront de dépenser un million de plus pour l'éducation de nos enfants, pour l'avancement de la colonisation et pour l'amélioration de nos chemins ?

Et dire que M. Bergeron aurait préféré à l'augmentation du subside fédéral, qui nous vaudra tous ces bienfaits, la taxe directe et l'union législative ! Je vois ici des électeurs de Beauharnois ; laissez-moi leur lire les paroles que M. Bergeron prononçait en

chambre le 25 mars 1907, afin qu'ils lui en demandent compte lorsqu'il ira solliciter leurs suffrages.

"Quelques-uns des pères de la confédération," a dit M. Bergeron, "voulaient l'union législative—un seul gouvernement pour toutes les provinces. Je crois qu'ils avaient raison. D'autres voulaient le système fédératif; mais même dans les discours de M. Brown, de M. Dorion et des autres champions de l'union fédérative, il est facile de voir, que, dans leur intention, les législatures provinciales ne devaient pas être des parlements.... On a dit que la taxe directe est un impôt impopulaire. Les pères de la confédération ne pensaient pas de cette façon, mais ils considéraient que c'était le meilleur mode qui pouvait être mis à la disposition des provinces pour se créer des revenus; et je crois qu'ils avaient raison.... On dira que l'opposition combat cette mesure (le rajustement du subside fédéral.) Je la combats, c'est vrai, parce qu'elle est mauvaise en elle-même, parce qu'elle est mauvaise pour la province de Québec, en particulier. Plus vous donnerez d'argent aux provinces, plus vous retarderez le jour où il leur faudra imposer la taxe directe, qui est la seule qui permette au peuple de savoir d'où vient et où va l'argent." (Traduction des paroles de M. Bergeron, telles que rapportées dans l'édition non revisée des débats du 25 mars 1907, pages 5460 et suivantes.)

APPRÉCIATION DE NOTRE ŒUVRE

Laissez-moi vous dire maintenant comment est appréciée notre œuvre, non pas par nos amis, mais par le principal organe même du parti conservateur, la "Gazette" de Montréal.

Le 22 janvier 1906, après avoir fait état des principaux items du revenu et de la dépense de cette province pendant l'année 1904-1905, la "Gazette" ajoutait:

"Dans les services de tous les gouvernements, il y a de petites extravagances et de petites pertes. Il doit indubitablement y en avoir dans les items qui précèdent. Dans l'ensemble, il ne paraît pas y avoir de preuve de telle extravagance. Le revenu général ne peut plus être augmenté si ce n'est en imposant de nouvelles taxes, ce qui serait impopulaire."

Le lendemain de la prorogation de la dernière session, le même journal publiait ce qui suit:

"Le programme du gouvernement a été modéré. Il ne contenait rien de radical ni d'extravagant, ce dont il faut se féliciter. Il est bon d'avoir dans la confédération au moins une importante

province où les hommes publics savent traiter les intérêts qui leur sont confiés avec tout le sentiment requis de leur responsabilité et avec une saine appréciation des principes qui ont été les facteurs du progrès national et commercial. Il est excellent que Québec soit cette province. Les points les plus importants du programme législatif étaient des lois pour la réduction de la dette,—dans des limites restreintes, il est vrai,—pour l'amélioration des chemins et pour rendre plus efficace le système d'éducation par l'établissement d'écoles d'enseignement technique. L'esprit de chacune de ces mesures est digne de louanges, et de chacune on doit attendre d'excellents résultats ".

Cette appréciation d'un journal anti ministériel sera acceptée, nous en sommes convaincus, par les électeurs impartiaux de cette province, de préférence aux diatribes de certains journaux et de certains adversaires qui semblent se donner la mission de nous diminuer par tous les moyens possibles.

Je me proposais de vous parler de l'affaire de l'Abittibi, au sujet de laquelle on a fait tant de tapage et répandu tant de calomnies et d'insinuations méchantes. Mais il me faudrait assez de temps pour traiter convenablement cette question, et ce serait vraiment abuser de votre bienveillance. D'ailleurs, ce ne sera que partie remise ; je serai à Saint-Eustache le 11 de ce mois, et j'en profiterai pour dire ce que je pense des contes de M. de l'Epine.

L'ENVIE

En attendant, constatons à regret que, dans notre province plus qu'ailleurs peut-être, nous souffrons d'un mal qui est le fléau de toutes les démocraties ; j'ai nommé : l'envie.

Si la province de Québec veut conserver son rang dans la confédération, si les Canadiens-français veulent atteindre aux destinées glorieuses que l'on nous fait entrevoir et dont on nous parle avec tant d'attendrissement aux heures de fête nationale, le devoir immédiat est d'imposer silence à cet esprit de jalousie et de dénigrement que certains des nôtres se plaisent à cultiver, à ces calomnies savantes qui, malheureusement, ont déjà brisé et ruiné, au moment où nous en avions le plus grand besoin, les meilleurs de nos politiques et les plus vaillants de nos patriotes.

Guérissons-nous de ce mal qui mine nos hommes de valeur, qui tue les intelligences supérieures, qui abaisse tout ce qui monte, et qui salit tout ce qui brille.

Il y a des gens, on l'a dit avant moi, qui croient que la passion politique excuse tout. Ils sont d'opinion, ceux-là, qu'il est permis de déshonorer un adversaire pour le combattre. La passion politique a ses limites, et ils sont criminels ceux qui les méconnaissent. Ces limites sont la justice et là vérité.

Certes, couvrir d'opprobre un adversaire, au mépris de la vérité et de la justice, est en soi une œuvre des plus attristantes ; mais ce qui est bien plus pénible, c'est le funeste exemple que l'on donne par là à toute une population qu'on devrait plutôt s'efforcer d'instruire, de grandir et de rendre meilleure.

Instruire, grandir, rendre meilleur le peuple de la province de Québec, telle est la tâche que nous nous sommes donnée et à laquelle nous nous dévouons chaque jour. Nous sommes un gouvernement qui s'efforce d'être pratique et d'accomplir des œuvres fécondes. Nous avons la satisfaction d'avoir, jusqu'à ce jour, fait notre devoir ; et, quoique nous ne soyons aux affaires que depuis 28 mois, nous aurions déjà le droit de dire à ceux qui nous succèderont ; " Aimez votre province comme nous l'aimons, servez-là fidèlement comme nous la servons, faites pour ceux qui vous suivront ce que nous avons fait pour vous, et votre vie n'aura pas été inutilement vécue."

Résumé d'un discours

PRONONCE PAR

L'honorable M. Lomer Gouin

Prem'er Ministre de la Province de Québec

A SAINT-EUSTACHE, LE 11 AOUT 1907.

Je vous remercie, monsieur le Maire, des bonnes paroles de bienvenue que vous venez de m'adresser. Je n'ai certes pas de titre à la dixième partie même des compliments très flatteurs que vous avez bien voulu *y* joindre ; j'en suis cependant profondément touché et je les accepte avec reconnaissance, car si je ne les mérite pas encore, ils me mettent au cœur l'ambition de m'en rendre digne.

C'est avec plaisir, messieurs, que j'ai accepté de vous adresser la parole en ce joli village de St-Eustache. "Nos pères de la vieille Gaule", disait naguère un politique français, "pensaient que dans les batailles, au-dessus des combattants qu'on voit, il y a ceux qu'on ne voit pas : l'armée invisible des ancêtres, sortis de leurs tombeaux pour se faire les auxiliaires des défenseurs de la patrie". Or en me levant pour vous parler de notre vieille province de Québec, de ses lendemains et de ses espérances, je sens que "l'armée invisible" des braves qui sont morts ici pour la conquête des libertés constituonnelles dont nous jouissons, plane au-dessus de cette assemblée pour entendre nos discussions et faire passer dans le cœur de chacun un amour encore plus profond de la terre ancestrale. Cette pensée me réconforte et c'est avec plus de confiance que j'aborde l'exposé de quelques-unes des questions politiques qui intéressent le plus les électeurs de cette province.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Les chefs conservateurs diront sans doute que cette assemblée est le commencement d'une campagne électorale : on croit facilement ce que l'on craint.

Mais voyez comme il est difficile pour un gouvernement de contenter ses adversaires.

Lorsque je suis arrivé d'Europe, à la fin de mai, les gazettes bleues de cette province demandaient des élections immédiates ; le gouvernement, parait-il, ne possédait plus la confiance publique. Au fond, on croyait que nous ne releverions pas leur défi et on se préparait à crier : le gouvernement a peur du verdict populaire.

Quelques semaines plus tard, j'avais l'occasion de prendre la parole au Tara Hall à Québec, et j'avertissais nos amis de l'opposition que s'ils voulaient absolument des élections, le gouvernement était prêt à consulter le corps électoral.

Depuis ce jour, nos adversaires ont changé d'antienne ; ils ne veulent plus entendre parler d'élections. Nous serions donc dignes de conserver le pouvoir ! nous possèderions donc encore la confiance des électeurs de cette province !

Je ne suis pas ici, messieurs, pour vous dire quand auront lieu les prochaines élections générales. La science politique, vous le savez, n'est pas une science exacte. Si elle était comme l'astronomie, par exemple, qui permet de déterminer d'avance la marche des astres et la date des éclipses, il serait facile de prédire les changements de ministères et la date des élections ; et cela éviterait beaucoup de conjectures et d'inquiétudes. Malheureusement, il n'en est pas ainsi ; et tout ce que je puis vous dire, messieurs, c'est que notre mandat n'expire qu'à l'automne de 1909, que nous avons beaucoup de choses sur le métier, et que nous gagnerons les élections lorsque nous les ferons. Nous vaincrons, parce que nous avons été fidèles à notre programme et à nos engagements.

RÉPONSE A M. TELLIER

J'ai résumé dernièrement, à Châteauguay, l'histoire des deux partis politiques de cette province. Cette histoire, je l'ai faite en m'appuyant sur les documents publics et sur des données indiscutables. Je ne répéterai pas ici le discours que les journaux ont reproduit et que vous avez eu l'occasion de lire. Permettez-moi, cependant, de répondre à certaines critiques que M. Tellier en a faites à Ste-Rose, dimanche dernier.

A PROPOS DE DÉFICITS

J'avais affirmé que, de 1892 à 1897, il y a eu déficit chaque année, et que ces déficits, en ne tenant même pas compte des subventions payées aux compagnies de chemin de fer, ont été les suivants :

1892-93......................	$ 24,828 00
1893-94......................	230,202 28
1894-95......................	162,661 66
1895-96......................	55,673 61
1896-97......................	1,365,230 63

M. Tellier, s'il faut en croire les jouruaux, aurait dit à Ste-Rose que ces chiffres sont incorrects, et que du 1er juillet 1892 au 30 juin 1896, il y aurait eu un surplus total de $1,200,000.

Il me sera facile de ramener M. Tellier dans la bonne voie ; il suffira de me référer au discours sur le budget que son ami, M. Atwater, trésorier dans le cabinet Flynn, prononça à l'Assemblée législative le 29 décembre 1906. A la page 36 de ce discours (texte français), se trouve un état A, dont je cite la partie suivante :

Année	Dépenses	Recettes	Déficits
1892–93	$4,492,106 21	$4,467,278 21	$ 24,828 00
1893–94	4,550,629 50	4,320,427 22	230,202 28
1894–95	4,506,633 31	4,343,971 65	162,661 66
1895–96	4,415,268 52	4,359,594 91	55,673 61

Comme vous le voyez, les chiffres des déficits pour ces quatre années sont exactement ceux que j'ai cités à Châteauguay ; et si vous faites l'addition de ces quatre déficits qu'admettait M. Atwater, vous trouverez un total de $473,365.55. Nous voilà loin, n'est-ce pas ? du surplus total de $1,200,000, dont parlait M. Tellier.

Et qu'on ne prétende pas, comme semble l'avoir fait le député de Joliette, qu'il n'est pas tenu compte dans cet état du produit des taxes créées en 1892, M. Atwater prend la peine de contredire à l'avance cette prétention :

" Les montants," dit-il, " provenant des nouvelles sources de revenu créées en 1892 inclus dans les recettes, sont comme suit :

1892–93	$493,591 75
1893 94..........................	518,406 11
1894–95..........................	487,398 45
1895–96..........................	444,856 02"

Le total de ces montants est de $1,944,252.23.

Donc de l'aveu de M. Atwater, trésorier dans le cabinet Flynn, du 1er juillet 1892 au 30 juin 1896, il a été perçu $1,944,252.23 de nouveaux impôts et il y a eu, malgré cet accroissement de revenu, un déficit total de $473,365.55.

A PROPOS DE LA DETTE

J'avais aussi affirmé, à Châteauguay, que, de 1892 à 1897, la dette nette a augmenté de $3,869,081.10.

M. Tellier a contesté cette donnée, et, si je le comprends bien, a prétendu que les gouvernements conservateurs qui se sont succédé de 1892 à 1897 n'ont emprunté que pour payer des dettes antérieures au 1er juillet 1892.

Malheureusement pour lui, M. Tellier s'est immédiatement contredit, en admettant que le passif de la province, qui était de $23,641,346.28 le 1er juillet 1892, s'élevait à $25,491,658.16 le 30 juin 1897, et avait, par conséquent, augmenté de $1,850,311 88.

Mais ce chiffre ne nous donne pas une juste idée de l'augmentation de la dette publique pendant les cinq années qui ont suivi le 1er juillet 1892.

Dans les $23,641,346.28, que M. Tellier donne comme le montant du passif le 1er juillet 1892, sont comprises des subventions de chemins de fer qui étaient alors périmées, tandis qu'il n'en est pas tenu compte dans les $25,491,658.16 qu'il mentionne comme étant le montant du passif le 30 juin 1897.

Et si M. Tellier en doute, qu'il ouvre, à la page 18, le discours que son ami M. Hall, trésorier du cabinet Taillon, prononçait à l'assemblée législative le 5 décembre 1893 ; il pourra y lire ce qui suit :

" Mes prédécesseurs avaient l'habitude de mettre dans le passif toutes les sommes votées par statuts pour les subventions de chemins de fer, caduques ou non. A l'avenir, nous nous proposons de n'entrer que les subventions qui pourraient devenir dues."

Et M. Hall disait que les subventions entrées dans l'état du passif, qui étaient alors devenues caduques, s'élevaient à plus de $2,000,000.

Le chiffre exact de ces subventions caduques qui ont été entrées dans le passif, à la date du 30 juin 1892, est $2,018,769.22. En déduisant cette somme du passif de 1892, on arrive au résultat suivant

Excédent du passif sur l'actif le 30 juin 1892, d'après l'exposé budgétaire du 31 janvier 1893, p. 19....................................	$23,641,346.28
Moins montant des subventions de chemins de fer alors périmées..............................	2,018,769,22
Excédent réel du passif, sur l'actif, le 30 juin 1892	$21,622,577.06
Excédent du passif sur l'actif, le 30 juin 1897....	25,491,658.16
Augmentation du passif.........................	$3,869,081.10

La dette a donc augmenté de $3,869,081.10. C'est le chiffre que j'ai cité à Châteauguay.

A PROPOS D'EMPRUNT

M. Tellier a aussi prétendu que M. Marchand avait emprunté $700.000 le 30 juin 1897, et que cet emprunt n'avait pas été contracté pour payer les dettes des gouvernements conservateurs, puisqu'il y avait alors de l'argent dans la caisse provinciale.

Il est vrai que M. Marchand a emprunté temporairement $700.000 le 30 juin 1897. Mais cela ne détruit aucunement l'affirmation que j'ai faite, à savoir : que nous n'avons pas augmenté les obligations de la province ; cet emprunt n'a jamais été consolidé, il a même été remboursé depuis. Mais voyons pour quelle raison il a été fait.

Du 1er juillet 1892 au 30 juin 1897, on avait contracté divers emprunts qui avaient produit la somme de $18,119,318.72. Le produit de ces emprunts devait être employé à certaines fins spécifiées dans les lois qui les autorisaient.

Or on avait ainsi payé à même ces $18,119,138.72 une somme totale de $17,190,565.78. Le 30 juin 1897, il aurait donc dû y avoir en caisse $928,752.94 pour faire face aux obligations pour le paiement desquelles les emprunts avaient été contractés.

Malheureusement, il n'y avait alors en caisse que $248,171,57. La différence, $680,581 37, avait été employée à des fins que n'autorisait pas la loi, au paiement des déficits annuels. Et c'est tout simplement pour rétablir la balance des produits des emprunts à déposer en banque que M. Marchand a emprunté temporairement une somme de $700.000.

Si ces $700.000 n'ont pas été employés à payer les dettes des conservateurs, ils l'ont été, du moins, à rembourser les sommes dont

on s'était irrégulièrement servi pour payer les déficits des conservateurs.

LA DÉPENSE

On prétend aussi,—et c'est un thème cher à M. LeBlanc,—que nous dépensons beaucoup plus qu'en 1897. Voyons ce qui en est de ce reproche.

Les dépenses d'administration pour les années 1895-96, 1896-97 et 1905-06 ont été comme suit :

1895-96........................	$ 4,099,707.00
1896-97........................	4,853,927.48
1905-06........................	5,179,817.55

Pour l'année qui vient de finir, elles ne dépassent pas $4,800,-000.

Les conservateurs ont donc, en 1896-97, dépensé $754,220.48 de plus qu'en 1895-96, et les libéraux dépensent actuellement moins qu'en 1896-97.

Les détails de la dépense de l'année 1906-07 ne sont pas encore connus ; mais si l'on examine les comptes publics de l'année précédente, on constate :

1. Que cette année-là nous avons payé $105,000 aux pères de douze enfants, une dépense toute spéciale, inconnue en 1897 ;

2. Que la classification des lots nous a coûté, en 1905-06, environ $35,000, une autre dépense inconnue en 1897 ;

3. Que nous avons versé $29,054.90 au fonds d'amortissement, ce que l'on ne faisait pas en 1897 ;

4. Que nous avons dû payer $58,944.38 d'intérêts sur une balance de compte que la province devait au gouvernement fédéral en 1897, mais sur laquelle il ne payait alors aucun intérêt ;

5. Que nous avons dépensé $112,855.83 de plus qu'en 1897, pour l'instruction publique ;

6. Que nous avons payé $28,756.06 de plus qu'en 1897 pour encourager le développement de l'agriculture en général, l'industrie laitière, les cercles agricoles, l'amélioration des chemins ruraux.

Or ces six items, à eux seuls, justifieraient une augmentation de dépense de $369,611.29 ; et pourtant elle n'a été que de $325,-890.07.

Et ce n'est pas tout. Si nour prenons, par exemple, la dépense de l'administration de la justice, nous trouvons que nous avons payé $97,747.54 de plus en 1905-06 qu'en 1896-97. Mais cette

augmentation n'est qu'apparente ; il faut tenir compte de l'augmentation de la recette provenant de ce service.

Or en 1896-97, les dépenses ont été de.............	$ 662,665.77
et les recettes de..................................	236,197.43
En 1896-97, l'administration de la justice a donc coûté à la province..............................	$426,468.34
En 1905-06, les dépenses ont été de................	760,413.31
et les recettes de	299,350.72
En 1905-06, l'administration de la justice a donc coûté à la province..............................	$461,062.59

L'augmentation du coût réel de l'administration de la justice n'a donc été que de $34,594.25. La preuve qu'il y a eu économie dans ce service, c'est que les dépenses n'ont augmenté que de 14 pour cent pendant que les recettes augmentaient de 26 pour cent.

La dépense pour les asiles d'aliénés paraît être de $101,123.47 plus considérable en 1905-06 qu'en 1896-97 ; mais, en réalité, ce service ne nous a coûté que $6,445.41 de plus qu'en 1897. En voici le compte :

Dépenses 1896-97...........................	$314,441.02	
Recettes 1896-97...........................	9,342.57	
Coût réel 1896-97....................		$305,098.45
Dépenses 1905-06...........................	$415,564.49	
Recettes 1905-06...........................	104,020.63	
Coût réel 1905-06....................		$311,543.66
Augmentation réelle :.................. soit 2 p. c.		$ 6,445.41

LES TAXES

M. LeBlanc, dans ses discours, et M. Chapais, dans son épître à l'" Evènement ", disent que nous avons augmenté les taxes, que nous écrasons tout le monde sous les impôts, en un mot que nous taxons encore plus que les gouvernements de 1892-1897.

Le compliment n'est pas flatteur. Mais j'ai une réponse péremptoire à faire à M. LeBlanc et à son lieutenant M. Chapais. Cette réponse, je la trouve dans un discours que M. Bergeron prononçait à la chambre des communes le 25 avril dernier. La voici :

" Le gouvernement actuel de Québec parvint au pouvoir en se prononçant contre la taxe directe et en essayant de faire croire au peuple que les libéraux administreraient la province sans lui faire payer les dépenses de cette administration.

" L'on s'est bientôt aperçu que cela ne se pouvait pas, et au lieu de recourir à l'emploi légitime de l'impôt direct, comme le faisait le gouvernement précédent, on a imposé quelques légères contributions indirectes, et l'on n'a pu administrer les affaires de la province qu'en écornant son actif. " (p. 7961, Hansard).

Donc, au dire même de M. Bergeron, nous n'avons imposé que quelques légères contributions indirectes. S'il parlait aujourd'hui, M. Bergeron pourrait ajouter : l'on ne vend pas de limites à bois et on a un surplus de plus de $500,000.

L'ÉDUCATION

Et maintenant que j'ai répondu aux critiques de nos adversaires, qu'il me soit permis de parler des principales questions qui préoccupent le gouvernement actuel.

Et d'abord, l'éducation.

S'il est des besoins et des vœux que le gouvernement doive satisfaire, ce sont les besoins qui se font sentir dans l'école, ce sont les vœux que l'on forme pour l'amélioration du sort des instituteurs.

L'éducation est, en effet, la plus importante des questions posées aux hommes car elle contient la solution de toutes les autres. Elle est l'instrument par excellence de l'avenir, son but étant de façonner l'âme et le cerveau des générations futures.

LES ÉCOLES NORMALES

Ce qu'il importe surtout d'améliorer, ce n'est pas tant le programme scolaire que la condition de nos instituteurs et de nos institutrices.

Jetons un coup d'œil sur la situation présente.

Nous avons, dans la province, plus de 6,000 écoles élémentaires qui sont presque toutes dirigées par des institutrices. Eh bien, jusqu'en 1898, nous n'avions pour les filles qu'une seule école normale, l'Ecole normale Laval de Québec. C'est vous dire que les

institutrices qui ont reçu la formation pédagogique requise forment plutôt l'exception.

En 1898, le gouvernement Marchand en a fondé une deuxième à Montréal, l'Ecole normale Jacques-Cartier, dont il a confié la direction aux Dames de la Congrégation. En 1904, le gouvernement Parent en a créé une troisième à Rimouski. Le gouvernement actuel en a établi deux autres, une à Chicoutimi et une à Trois-Rivières, et nous en aurons bientôt une sixième à Hull. D'autre part, nous avons fait donner des conférences pédagogiques aux institutrices et nous leur faisons distribuer gratuitement un journal pédagogique. Mais cela ne saurait suffire. L'objet des écoles normales est de former, d'outiller le personnel enseignant. Il faut fonder d'autres écoles normales. La formation de l'éducateur, tel doit être le point de départ de l'amélioration de notre système d'enseignement primaire ; le relèvement de la carrière de l'instituteur, tel doit être le but de la croisade qui s'impose.

Pour réaliser ces progrès, il nous faut nécessairement le concours de l'opinion publique et des commissions scolaires. Pour mener à bonne fin cette croisade, il nous faut l'aide de la presse et de tous les vrais patriotes.

L'instituteur, ne l'oublions pas, est l'auxiliaire et, dans bien des cas, le suppléant du père de famille. Il reçoit un enfant, mais c'est un homme qu'il doit rendre à la société. Sa tâche est de mettre au cœur des enfants qui lui sont confiés la vénération des traditions ancestrales, l'amour du sol natal et l'ambition des grands lendemains.

Or, je vous le demande, ne mérite-t-elle pas deux fois le maigre salaire dont on le paie cette tâche sublime de former des citoyens, de graver dans l'âme de l'enfant l'empreinte de la patrie canadienne et de lui donner les connaissances qui le préparent dignement aux diverses fonctions de la vie civile ?

ÉCOLES TECHNIQUES

C'est pour réhausser le prestige des carrières usuelles que nous avons, à la dernière session, décidé la fondation de deux grandes écoles techniques, une à Montréal et l'autre à Québec. C'est pour outiller notre jeunesse qui se destine au commerce, c'est pour la mettre en état de lutter avantageusement avec les négociants des provinces-sœurs et des pays voisins que nous avons, avec le généreux concours de la Chambre de Commerce du district de Montréal, assuré la création, à Montréal, d'une école de hautes études commerciales qui fera honneur à la métropole et à la province.

L'AMÉLIORATION DES CHEMINS RURAUX.

Mais, messieurs, l'éducation n'est pas la seule chose qui doive attirer l'attention du gouvernement. L'agriculture mérite aussi sa sollicitude.

Déjà la province a généreusement aidé les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture. Déjà la province a largement contribué au développement de l'industrie laitière, et ces sacrifices n'ont certes pas été perdus. Mais il est une œuvre qui s'impose dans nos campagnes, c'est celle des " bons chemins."

Le bon chemin, c'est la route qui permet au cultivateur, en n'importe quelle saison de l'année, d'écouler les produits de sa ferme, de livrer sa récolte aux débarcadères des chemins de fer ou des compagnies de navigation, ou d'atteindre le marché voisin ; c'est la route qui le rapproche de la beurrerie ou de la fromagerie, du magasin, du village, de l'église et de l'école. Le bon chemin, c'est la nécessité de la ville agricole, c'est la condition essentielle du succès de l'agriculture. Le gouvernement provincial a, depuis 1897 surtout, encouragé l'amélioration des chemins ruraux, mais il reste beaucoup à faire à ce sujet.

Pourquoi n'aurions-nous pas dans chaque district une société des bons chemins ? Les cantons de l'Est en possèdent une, et son œuvre a évidemment été fructueuse, car c'est dans les cantons de l'Est que l'on trouve aujourd'hui les meilleurs chemins carrossables de notre province.

Les sociétés, les cercles agricoles ont beaucoup aidé au développement de notre industrle laitière et à l'amélioration de notre bétail. Le gouvernement s'adresse aujourd'hui à ces mêmes sociétés et à ces mêmes cercles et leur demande de l'aider à réaliser l'œuvre de progrès dont vous parlera tantôt mon collègue l'honorable ministre de l'agriculture.

LA COLONISATION

Il est encore une autre question qui a toute notre sollicitude : celle de la colonisation.

Si nous levons le front et les yeux au-dessus des barrières de cette province, nous ne pouvons pas ne pas voir que les provinces de l'Ouest luttent d'ardeur et d'initiative pour étendre le champ de leurs énergies et pour créer de nouveaux foyers d'activité.

Gardons-nous bien d'oublier que la province de Québec est la plus ancienne des provinces de la confédération, et rappellons-nous

toujours qu'après en avoir été le noyau, elle doit en rester le pivot. Nos pères, nos apôtres et nos défricheurs nous ont ouvert un large sillon, c'est notre tâche de le pousser toujours plus loin.

Notre population n'est que d'un million sept cent mille âmes et notre territoire est presque deux fois aussi étendu que celui de la France, qui, lui, en nourrit 40 millions. Il y a place encore pour bien des clochers, pour de nombreux villages au sud de notre grand fleuve ; et au nord, il y a place pour toute une province. Nous avons là-bas, dans le nord-ouest de notre province, près du lac Abittibi, des milliers et des milliers d'acres d'un sol généreux qui n'attend que le courage du colon pour donner la sève de sa fécondité.

C'est vers cette région, qui sera bientôt traversée par le Transcontinental que le ministre des terres, l'honorable M. Turgeon, avait tourné ses regards lorsqu'il demandait au capital et aux colons belges de venir nous aider à developper et agrandir notre chère province de Québec. C'est dans cette région de l'Abittibi, dont on a beaucoup parlé depuis quelques temps, que nous voulions fonder de nombreuses paroisses ; et nous en fonderons. Quoi que dise et fasse le baron de l'Epine, il ne nous arrêtera pas dans ce travail d'édification nationale.

L'AFFAIRE DE L'ABITTIBI

Et puisque je viens de nommer le baron de l'Epine, laissez-moi vous dire ce qui en est et ce que je sais de ces négociations que nos amis les ennemis appellent " l'affaire de l'Abittibi ".

Vous avez sans doute remarqué que nos adversaires ne nous reprochent aucun des actes que nous avons accomplis au cours de notre administration. Comme je le disais à Châteauguay, il est passé $48,300.000 par les mains du trésorier depuis 1897, et personne ne nous a, jusqu'à présent, accusé d'avoir irrégulièrement dépensé un seul sou de cette énorme somme. Mais quand on est de l'opposition, il faut critiquer quand même. Et c'est pourquoi on en est rendu à nous accuser de fautes que nous n'avons pas commises, mais que nous aurions pu commettre. Tel est le crime qu'on nous reproche au sujet de l'affaire de l'Abittibi. Car, comme vous le savez, nous n'avons pas fait perdre un seul sou à la province ; les négociations entamées entre les capitalistes belges et le gouvernement n'ont jamais abouti.

Si vous voulez bien me continuer votre attention, je vous ferai, aussi fidèlement et aussi brièvement que possible, l'exposé de toute cette affaire.

Le 28 novembre 1905, le baron de l'Epine adressait à l'honorable M. Turgeon, ministre des terres et forêts, la lettre suivante :

Québec, ce 28 nov. 1905.

Monsieur le ministre,

Veuillez me permettre de vous exposer respectueusement ce qui suit : comme vous le savez, un groupe de financiers que je représente a pris en sérieuse considération le projet d'acquérir une concession importante de terre dans le Nord-Ouest de la province de Québec, dans le but de mettre en valeur la dite contrée ; malheureusement, je n'ai pas à ma disposition les éléments nécessaires pour former un dossier suffisamment concluant, capable de documenter mes amis d'une façon probante sur une partie de ce territoire éloigné et encore peu exploré. A cet égard, M. le député Ministre de votre Département ne faisait très justement remarquer que la reconnaissance des lieux était le seul moyen de s'en rendre compte ; toutefois, il est vraisemblable que mon groupe n'entreprendra pas une expédition sans être assuré de pouvoir en profiter ensuite.

Dans cette ordre d'idée, me rappelant les relations que vous avez eues en Belgique, avec les financiers dont il s'agit, relations qui ont pu vous édifier sur le sérieux de leur caractère, étant donné les missions de confiance dont j'ai déjà été honoré de la part de votre gouvernement, je me crois autorisé à formuler la proposition suivante : de me concéder une option de six mois aux conditions que vous jugerez devoir exiger pour la concession en pleine propriété (fond, superficie, pouvoir d'eau, etc.), de deux cent mille acres de terre, pouvant éventuellement être portés à cinq mille, à choisir par préférence et avant tout autre concessionnaire entre la ligne frontière des provinces de Québec et d'Ontario, et le 77me de long. Ouest, placés à cheval sur le Grand Tronc Pacifique, en construction ou à proximité de ce chemin de fer.

Je demanderai en outre qu'un agent explorateur expérimenté de votre département soit désigné pour accompagner l'expédition de reconnaissance que nous nous proposons d'organiser.

Dès que j'aurai en mains l'option que j'ai l'honneur de solliciter, je partirai pour la Belgique, afin de négocier cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération et l'assurance de mon entier dévouement.

(Signé) Baron de L'EPINE,

A l'hon. M. A. Turgeon,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Le 21 décembre 1905, l'honorable M. Turgeon, après avoir étudié cette proposition, y répondait dans les termes suivants :

Québec, 21 décembre 1905.

M. le baron de l'Epine,
Québec.

Mon cher M. de l'Epine,

J'ai pris communication de votre lettre du 28 novembre dernier, au sujet d'une concession de 200,000 acres de terrain dans le nord-ouest de la province de Québec, entre la ligne frontière des provinces de Québec et d'Ontario et le 77me de longitude Ouest, placés à cheval sur le Grand Tronc Pacifique, en construction ou à proximité de ce chemin de fer.

Votre proposition est agréée en principe, et une option de six mois vous est accordée pour faire faire l'examen du territoire.

Le prix de vente est fixé à 70 cents l'acre, payable en 5 versements annuels de $28,000 chacun.

Il est de plus convenu :

1. Que les frais d'exploration et d'arpentage seront à votre charge et ces derniers devront être exécutés d'après les instructions de mon département ;

2. Vous aurez un droit de préférence pour l'achat à prix égal de toutes les chutes (water-power) d'un développement inférieur à 1,500 chevaux-vapeur. Les chutes d'un développement supérieur ne peuvent être vendues qu'aux enchères publiques. Le terrain nécessaire à l'exploitatation de ces chutes est expressément réservé ;

3. Le bois de commerce acquittera les droits de coupe fixés par les règlements ;

4. Vous devrez mettre en culture un dixième du terrain reconnu cultivable et y établir au moins 30 colons en 1907, et 75

colons chacune des années subséquentes. Les lots ainsi attribués ne devront pas excéder deux cents acres. Toutefois, faute de colons et momentanément, le concessionnaire sera considéré comme ayant rempli ses obligations en cultivant, ou en faisant cultiver la quantité de terrain susmentionnée.

Les lettres patentes seront émises dès que le prix de vente aura été payé et que les conditions d'établissement auront été remplies. Nonobstant cette émission, le bois de commerce continuera à acquitter les droits de coupe.

Cette option vous est accordée personnellement, et vous ne pourrez la céder qu'avec l'assentiment du ministre des terres et forêts.

Agréez, mon cher M. de l'Epine, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) ADÉLARD TURGEON.

Cette option fut renouvelée en juin 1906, et, le 25 août 1906, le baron de l'Epine, après avoir fait examiner les terrains qu'il désirait acheter pour des capitalistes belges, demandait par la lettre suivante certaines modifications aux conditions mentionnées dans l'option du 21 décembre 1905.

Québec, 25 août, 1906.

A l'hon. Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur,

Pour faire suite à l'option que vous m'avez conférée par votre lettre en date du 19 décembre 1905, et depuis renouvelée, relativement à l'achat d'un bloc de terrain dans la région du lac Abittibi, je crois devoir proposer quelques modifications aux conditions que vous m'avez faites et qui me paraissent inacceptables :

1. Comme ce terrain, pris dans son ensemble, contient une certaine quantité de non-valeurs telles que : rochers, marécages, emplacement du chemin de fer, je demande en outre de la réduction habituelle de 5 pour cent pour les chemins, qu'il me soit accordé une réduction de 10 pour cent ;

2. Les paiements devraient être repartis en quinze versements annuels et égaux, le premier devant être fait avant le 30 juin 1907 ;

3. Comme le gouvernement de la province vend ses terrains 20 cents de l'acre, il ne me paraît pas juste de me faire payer plus que 30 cents l'acre ;

4. Je me charge des frais d'arpentages, mais les lignes extérieures devraient être tirées aux frais des vendeurs ;

5. Je demande un droit de préférence à prix égal pour l'achat des chutes inférieures à 1,500 chevaux-vapeurs ;

6. En ce qui concerne les mines, je demande à être considéré comme ayant un permis de prospection sur tout le domaine et je m'engage à faire les recherches nécessaires pour justifier ce droit de prospection. En cas de découvertes minières et d'exploitation, nous serons soumis aux règlements en vigueur ;

7. Je devrai mettre en culture un dixième du domaine dans le délai de vingt années.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

(Signé) Baron de L'EPINE.

Le 27 août, le ministre des terres et forêts répondit comme suit à cette dernière lettre :

Québec, 27 août 1906.

M. le baron de l'Epine,
Québec.

Mon cher baron,

J'ai pris communication de votre lettre datée du 25 août courant, au sujet de l'option sur le bloc de terrains dans la région de l'Abittibi.

Je soumettrai vos observations à mes collègues à la première occasion favorable.

Agréez, mon cher baron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) ADELARD TURGEON,

Et enfin, le 31 décembre 1906, M. Turgeon écrivait ce qui suit au baron de l'Epine :

Québec, 31 décembre 1906.

M. le baron de l'Epine,
Charneuse,
Bièvre, Belgique.

Mon cher baron,

J'ai reçu votre lettre du 15 et suis heureux d'apprendre votre bonne traversée. L'affaire de l'Abbitibi a mal marché depuis votre

départ. Le procureur général a fait rapport que la loi ne permettait pas la vente du domaine public aux conditions mentionnées dans votre dernière lettre et qu'il fallait des pouvoirs additionnels de la Législature. Tout a donc été ajourné à la prochaine session, et je ne crois pas qu'il y ait aucune chance de réussir......

Agréez, mon cher baron, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) ADELARD TURGEON.

Telle est, messieurs, la correspondance officielle échangée entre M. de l'Epine et le ministre des terres. Il n'y a rien qui ne soit absolument légtime et honnête ; et si vous examinez les conditions que contient l'option accordée à M. de l'Epine vous verrez qu'elles sont les plus onéreuses qui aient jamais été insérées dans les concessions consenties depuis 1867.

Le gouvernement vend ses terrains aux colons à raison de 20 à 30 cents l'acre ; il demandait 70 cents aux capitalistes belges pour des terrains éloignés de toute civilisation.

Les frais d'exploration et d'arpentage sont d'ordinaire à la charge du gouvernement ; dans le cas qui nous occupe, ils devaient être à la charge des acquéreurs.

Les colons, vous le savez, ne payent aucun droit à la couronne sur le bois qu'ils coupent sur leur terrains, après l'émission des lettres-patentes. Or, dans le cas des terrains que le gouvernement était prêt à vendre à M. de l'Epine, le bois de commerce devait acquitter les droits de coupe fixés par les règlements, et ce même après l'émission des lettres patentes.

De plus, les mines restaient à la couronne, comme dans les cas ordinaires.

Ces conditions étaient certainement avantageuses pour la province, trop avantageuses peut-être, et c'est sans doute pour cette raison que les capitalistes belges, que représentait M. de l'Epine, demandèrent les modifications mentionnées dans la lettre du 25 août 1906.

Mais la loi n'autorisait pas le gouvernement à vendre à ces nouvelles conditions ; et, comme les capitalistes belges ne voulaient pas accepter les premières conditions, les négociations furent rompues.

LA REVANCHE DU BARON.

Le gouvernement avait fait son devoir, c'est incontestable. Cependant M. de l'Epine n'était pas satisfait, et il soupirait après

l'heure de la revanche. Cette heure, il la crut venu lorsque s'instruisit à Québec la cause Prévost-Asselin, et on le vit accourir du Manitoba pour raconter sous serment qu'au cours des pourparlers relatifs à la vente des terrains de l'Abittibi, il avait été convenu entre lui et l'honorable M. Turgeon que le syndicat qu'il représentait, en outre des 70 cents payables au gouvernement, verserait 30 cents par acre dans ce qu'il a appelé " la C. E."

A cette affirmation, l'honorable M. Turgeon a opposé le démenti le plus formel. Jamais, a-t-il déclaré sous serment, il n'a été question, directement ou indirectement, de caisse électorale entre M. de l'Epine et moi.

Nous sommes donc en présence de deux déclarations assermentées tout à fait contradictoires. Laquelle devons-nous croire ? Celle de M. Turgeon qui nie avec indignation, ou celle de M. l'Epine qui invoque même sa propre turpitude pour accuser son ancien protecteur ?

L'honorable M. Turgeon est, vous le savez, un des plus beaux talents que notre race ait produits. Homme distingué, orateur éloquent, patriote sincère, il a toujours joui de l'estime et de la considération de ses concitoyens, de même qu'il a fait l'admiration des étrangers qu'il a eu l'occasion de visiter. Or, parce que M. de l'Epine a, sous serment, porté une accusation infamante contre l'ho-M. Turgeon, faudra-t-il mettre ce dernier au ban de l'opinion publique ?

Mais sait-on bien ce que peut valoir le témoignage de M. de l'Epine ? Le sait-on mieux que le juge qui a présider l'enquête, qui a entendu les témoins et qui a dû lire toutes les pièces du dossier ?

Or, messieurs, M. le juge Bossé, dans son adresse au jury, n'a-t-il pas mis de côté le témoignage de M. de l'Epine, n'a-t-il pas déclaré que M. Turgeon sortait du procès, avec sa réputation absolument intacte ?

" Vous avez alors," dit-il, " entendu monsieur Turgeon nier avoir reçu cette lettre-là (la lettre dans laquelle il est question de la C. E.). Qu'elle lui ait été envoyée, le baron l'affirme, et monsieur Turgeon, de son côté, nie l'avoir reçue. Vous avez à choisir entre les deux, et VOUS N'HESITEREZ PROBABLEMENT PAS QUAND VOUS VOUS TROUVEREZ EN PRESENCE DE L'AFFIRMATION DE MONSIEUR TURGEON qui vous dit et qui répète qu'il ne l'a jamais reçue."

Et plus loin :

" M. Turgeon n'est pas en cause. RIEN CONTRE LUI N'A ÉTÉ PROUVE, RIEN.

“ Des lettres—si vous admettez qu'il les a reçues—contiennent des choses qui devaient être expliquées — des lettres où il était question de la caisse électorale—qu'il y avait une somme d'argent énorme qui faisait un accessoire de ce contrat projeté, mais enfin IL N'Y A RIEN DE PROUVE CONTRE MONSIEUR TURGEON ; il sort de cela, en autant qu'un acte de corruption personnelle est concernée, PARFAITEMENT INTACT.”

Si le président du tribunal donnait, en passant, ce certificat d'honorabilité à M. Turgeon, c'est qu'il n'ajoutait pas foi aux affirmations assermentées de M. de l'Epine.

Et pouvait-il faire autrement ?

Est-il parmi vous un homme qui, si on lui posait ces questions : “ N'avez-vous pas déclaré à un tel que vous ne croyez pas en Dieu ? N'avez-vous pas dit à un tel que vous ne croyez pas au ciel ? N'avez-vous pas déclaré à celui-ci que vous êtes athée ? N'avez-vous pas dit à celui-là que nous sommes simplement le produit du hasard ?— est-il un honnête homme qui ne trouverait alors rien de mieux à répondre que : “ Je ne me rappelle pas,” ou “ c'est possible.” ?

Et pourtant, c'est ce qui est arrivé à M. de l'Epine au moins dix fois.

Permettez-moi de vous lire quelques passages de sa déposition, et je n'ai aucun doute que votre jugement sera le même que celui de l'honorable juge Bossé.

Par M. Taschereau :

Q. Croyez-vous en Dieu ?

R, Je voudrais qu'on me relise les questions que l'on m'a posées lorsque j'ai été d'abord interrogé et aussi les réponses que j'ai données.

Par M. Taschereau :

Vous n'avez pas le droit de faire relire ce que vous avez dit.

. . . .

Par M. Taschereau :

Q. Je vous demande si vous avez jamais déclaré que vous ne croyez pas en Dieu ?

R. Peut-être.

Q. Avez-vous dit que vous ne croyez pas en Dieu ?

R. Je n'ai pas ce fait dans la mémoire, mais c'est possible. On aime bien à se renseigner, et né serait-ce que pour savoir ce que les autres pensaient.

Q. C'est pour cela ?

R. C'est bien possible.

Q. Je vous demande si c'est vrai que vous avez déclaré que vous ne croyez pas en Dieu ?

R. Je n'ai pas mémoire si c'est vrai, mais je vous réponds que c'est bien possible.

Q. Etes-vous allé à Kamouraska, l'été dernier ?

R. Oui, monsieur.

....

Q. Avez-vous dit à M. de St. Victor que vous ne croyiez pas en Dieu et que vous ne croyiez pas à la vie future ?

R. Je ne m'en rappelle pas du tout, mais c'est possible.

....

Q. Est-ce une chose que vous êtes apte à nier, cela : nier l'existence de Dieu ?

R. J'ai beaucoup d'affaires.

Q. Vous dites que vous ne vous rappelez pas si vous avez nié l'existence de Dieu parce que vous avez beaucoup d'affaires ?

R. Oui, monsieur.

....

Q. Avez-vous été à la Malbaie l'été dernier ?

R. Oui, monsieur.

Q. Etes-vous allé chez Edouard Garneau ?

R. Oui, monsieur.

....

Q. Etiez-vous, au cours du mois de juillet dernier, un jour sur sa véranda, sur la véranda de sa maison ?

R. Oui, monsieur.

Q. Avez-vous dit, dans cette circonstance, que vous ne croyez pas en Dieu ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Avez-vous dit alors que vous ne croyez pas à la vie future ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Avez-vous dit que vous ne croyez pas au diable ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Vous ne vous rappelez pas si dans cette circonstance vous avez dit que vous ne croyez ni en Dieu, ni au diable, ni en la vie future ?

R. Je ne me rappelle pas.

Q. Est-ce possible ?

R. Ce n'est pas impossible.

Q. Pourquoi leur avez-vous dit cela ?

R. Je ne me rappelle pas du tout pourquoi. C'est que j'aurais péut-être eu un motif.

Q. Pouvez-vous donner un de vos motifs ?
R. Non, monsieur.

. . . .

Q. Connaissez-vous M. Dubord, le conseiller législatif ?
R. Oui, monsieur.

. . . .

Q. L'avez-vous rencontré dons le cours de l'été dernier, à Québec ?
R. Je l'ai rencontré très souvent.

. . . .

Q. Avez-vous dit à M. Dubord, dans le cours du mois de juillet dernier, que vous ne croyez pas en Dieu ?
R. Je ne me rappelle pas.
Q. Lui avez-vous dit alors que vous ne croyez pas au diable ?
R. Je ne me rappelle pas.
Q. Lui avez-vous dit, dans cette circonstance-là, que vous ne croyez pas à la vie future ?
R. Je ne me rappelle pas.

. . . .

Q. Lui avez-vous dit, dans le mois d'août ?
R. Je ne me rappelle pas lui avoir dit, ni dans le mois d'août ni dans le mois de juillet.
Q. Est-ce possible que vous le lui auriez dit ?
R. C'est possible.
Q. Pourquoi ?
R. Toute chose est possible.
Q. Est-ce possible ?
R. C'est possible, mais je ne me rappelle pas du tout.
Si je ne l'ai pas dit, je ne connais pas de motifs, et si je l'ai dit, c'est que j'avais une raison d'arriver à quelque chose en disant cela. Je ne me rappelle pas du tout. Encore une fois, c'est possible.
Q. La foi ne vous est pas venue depuis ce temps-là ?
R. Peut-être bien que... ......
Q. Je vous demande si la foi vous est venue depuis ce temps-là ?
R. Bien, elle n'a pu me venir depuis ce temps-là, car, pour qu'elle me revienne il faudrait d'abord l'avoir perdue. Il faudrait prouver que je l'ai perdue.
Q. Je vous demande si la foi vous est revenue ou si vous aviez même la foi dans les circonstances que je viens de vous mentionner ?
R. Il est possible que j'eusse eu des hauts et des bas dans ma foi.

Q. Connaissez-vous Jules-Edouard Prévost ?
R. Oui, monsieur.
Q. Jules-Edouard Prévost, de Terrebonne ?
R. Oui, monsieur.

....

Q. Avez-vous été à St-Jérôme dans le cours du mois de juillet ou du mois d'août 1905 ?

R. Je ne me rappelle pas. Je suis allé à Terrebonne en 1904.

Q. Avez-vous été à Terrebonne dans le cours des mois de juillet et août 1904 ?

R. Oui, monsieur, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juillet.

Q. Y avez-vous rencontré Jules-Edouard Prévost ?
R. Oui, monsieur.
Q. Souvent ?
R. Très souvent.

....

Q. Voulez-vous dire si, pendant que vous avez été avec Jules-Edouard Prévost, en 1904, et pendant que vous discutiez une foule de questions, si vous ne lui avez pas, en maintes circonstances, déalaré que vous ne croyez pas en Dieu ni dans la vie future ?

R. Je vous ferai encore la même réponse : je ne me rappelle pas absolument, mais la chose n'est pas impossible.

Q. Pourquoi lui auriez-vous dit cela ?
R. Je ne prévois pas de motifs.
Q. Connaissez-vous A.-B. Cruchet, de St-Hippolyte ?
R. J'ai logé chez lui.

....

Q. Voulez-vous dire si, dans les deux circonrtances que vous venez de mentionner, vous n'avez pas aussi dit à M. Cruchet que vous ne croyez pas en Dieu, que tout cela était de la blague, et que vous ne croyiez pas en la vie future ?

R. Cela m'étonnerait énormément. Toute la conversation a roulé sur la question d'un tramway qu'il voulait établir et sur d'autres questions. Je ne me rappelle pas avoir causé de cette question avec lui. Je ne me rappelle pas du tout.

Q. Lui avez-vous dit cela, oui ou non ?
R. Je ne pense pas.
Q. Le niez-vous ?
R. Non, je le nie pas, mais je ne me rappelle pas.
Q. Connaissez-vous Alex. Girard ?

R. Oui, monsieur.
Q. Connaissez-vous Mme Girard ?
R. Oui, monsieur.

....

Q. Avez-vous dit à M. et Mme Girard, lorsque vous preniez un repas chez eux, que vous ne croyez pas à l'existence de Dieu, que vous étiez un socialiste, que si le gouvernement ne vous protégeait pas vous vous feriez sauter le caisson, et qu'après cette vie, il n'y avait rien ?

R. Cela m'étonnerait bien d'avoir dit des choses si fortes que cela. Tant qu'au mot " socialiste ", je répondrai par un fait. En 1897, j'étais candidat du parti catholique en Belgique, et j'ai battu le candidat socialiste par une majorité de dix-huit voix, ou à peu près.

Q. L'avez vous dit ?
R. Cela m'étonnerait bien.
Q. Je vous demande de nier cela ?
R. Je ne le nie pas.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez, devant M. A.-B Cruchet et Jules-Edouard Prévost, à Terrebonne, au mois de novembre mil neuf cent cinq, dans le bureau de M. Jules Prévost, dit que vous étiez un athée et que vous ne croyez pas en Dieu ? niez cela maintenant.

R. Je ne le nie pas, mais je ne dis pas que c'est vrai. C'est possible, mais cela m'étonnerait beaucoup.

Q. Est-ce une habitude chez vous de dire aux gens que vous ne croyez pas en Dieu ?
R. C'est peut-être un tic.
Q. Est-ce que vous avez ce tic ?
R. Je ne pense pas.

Q. Avez-vous dans les circonstances que je vous ai mentionnées ou en d'autres circonstances, dit à M. Cruchet ou à M. Edouard Prévost, ou aux deux ensemble, que vous étiez un athée, que vous ne croyez pas en Dieu, ni en l'existence de la vie future ?

R. Je ne le nie pas, c'est possible.
Q. Connaissez-vous Xavier St-Michel, de St-Jérôme.
R. Non, je n'ai pas mémoire de lui du tout.
Q. Il demeure au bureau de poste à St-Jérôme. Il est maître de poste à St-Jérôme.
R. Oui je le connais.
Q. Vous l'avez rencontré plusieurs fois ?

R. Très rarement.

Q. Vous rappelez-vous si, dans le mois de novembre ou dans le cours de l'été 1904, dans le mois de juillet ou dans le mois d'août, vous avez rencontré M. Xavier St-Michel, et que vous lui avez dit que vous ni croyez pas en Dieu ni à la vie future?

R. Cela m'étonnerait beaucoup, car je n'ai pas dû dire cela à tout le monde dans la rue.

Q. L'avez-vous dit à M. St-Michel ?

R. Je n'en sais rien.

Q. Pourquoi l'avez-vous dit ?

R. Je vous dis que je n'en sais rien ; je ne sais pas.

Q. Y en a-t-il bien d'autres auxquels vous avez dit que vous étiez un athée ?

R. Bien, ce n'est pas à moi à vous amener des témoins.

....

Q. Y a-t-il plusieurs personnes dont vous pouvez mentionner les noms et auxquelles vous avez déclaré que vous étiez un athée ?

R. Je ne le crois pas.

Par la Cour : Q. Avez-vous déclaré cela à d'autres personnes ?

R. Je ne le crois pas.

Par M. Taschereau : Q. Vous ne vous rappelez pas si vous avez dit à d'autres personnes que vous étiez un athée ?

R. Non, monsieur.

Q. Pour les choses de religion, vous n'avez pas bonne mémoire ? Quant à l'existence de Dieu, à l'existence de la vie future, ce ne sont pas des choses que vous remarquez de manière a pouvoir vous en rappeler ?

R. Je ne sais pas si je puis répondre à cette question-là.

....

Q. Avez-vous dit à M. Prévost que s'il vous donnait une position ou que s'il vous faisait obtenir une position dans un autre département, vous remettriez les documents compromettants que vous aviez ?

R. Il n'a été question que de la correspondance de l'abbé Aerts. Si j'avais eu une position dans le département, j'aurais pu faire mon possible pour tâcher de faire régler cette affaire-là, je pouvais plus facilement faire règler la question de l'abbé Aerts. C'étaient deux affaires qui marchaient ensemble.

Q. Et vous auriez remis cette correspondance ?

R. Oui, si l'affaire avait été arrangée.

Par la Cour : Q. Quelle affaire ?

R. L'affaire de l'abbé Aerts.

Par M. Taschereau : Q. Et la vôtre aussi ?

R. Oui, il fallait que je vive aussi pendant l'hiver.

Q. Et l'affaire était une place ?

R. C'était une place, évidemment. Ma position pouvait changer les affaires du tout au tout. Je crois que j'aurais pu plus facilement faire régler cette affaire de l'abbé Aerts.

Q. La place aurait arrangé tout cela ?

R. C'est clair, et si l'affaire de l'abbé Aerts avait été réglée.

....

Q. J'ai oublié le nom d'une personne avec laquelle vous avez eu une conversation : connaissez-vous Emmanuel Fournier, de Saint-Jérôme ?

R, Je l'ai rencontré plusieurs fois.

....

Q. Avez-vous dit au docteur Emmanuel Fournier que vous ne croyez pas en Dieu, que vous ne croyez pas à la conscience ?

R. Ah ! ça, voilà une affaire qui m'étonnerait rudement. Si j'avais dit cela, il aurait fallu que j'aie un verre dans la tête, il aurait fallu que j'aie bu.

Q. Le niez-vous ?

R. Je n'en sais rien.

Q. Est-il possible que vous auriez dit que vous ne croyez pas en Dieu et que vous ne croyez pas en la conscience ?

R. C'est possible.

Q. Pourquoi avez vous dit cela ?

R. Je me le demande.

Q. Avez-vous dit au docteur Fournier que vous ne croyez ni en Dieu, ni en la conscience, et que tout dans ce monde-ci était hasard ?

R. Cela m'étonnerait d'avoir dit cela, ce n'est pas mon idée, mais encore une fois je n'en sais rien.

Q. Est-ce possible ?

R. Ce n'est pas impossible.

Q. Pourquoi avez-vous dit cela ?

R. Je vous le demande, je me le demande.

....

Q. Hier vous avez parlé d'une conversation que vous avez eue avec M. Turgeon, et il n'y a pas de lettre en rapport avec cette conversation, et néanmoins vous vous rappelez ce qui a été dit :

comment se fait-il donc que vous ne puissiez pas vous rappeler que vous avez nié l'existence de Dieu, que vous avez nié l'existence de la conscience, et que vous puissiez vous rappeler les détails de la conversation que vous avez eue avec M. Turgeon ?

R. Je ne saurais exactement comment expliquer cela. Ma mémoire est peut-être plus dirigée vers un côté que vers un autre. C'est un état mental dont je me rends pas exactement bien compte.

Q. Vous avez dit que vous étiez catholique ?

R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez dit que vous aviez été élu comme représentant catholique ?

R. Oui, monsieur.

Q. Vous avez montré un certificat de votre évêque ?

R. Oui, et vous n'avez pas voulu le voir.

Q. Vous avez dit tout cela et quand on vous interroge sur l'existence de Dieu, quand on vous demande si vous avez nié l'existence de Dieu ou si vous avez dit que vous ne croyez pas en la vie future, si vous avez dit que dans ce monde tout est hasard, tout cela c'est un blanc dans votre mémoire ?

R. Je ne sais pas.

Q. Pouvez-vous expliquer cela ?

R. Je ne peux pas l'expliquer.

Q. Avez-vous dit à M. Jules Prévost, à M. Cruchet, au docteur Emmanuel Fournier, leur avez-vous dit, dans les circonstances que je vous ai mentionnées ce matin et cette après-midi, que vous étiez matérialiste et que vous ne croyiez absolument à rien ?

R. Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

Q. Est-ce possible que vous l'ayez dit ?

R. Ce n'est pas impossible.

....

Par M. Taschereau :—Q. Si vous aviez dit cela, pourquoi l'auriez-vous dit ?

R. Cela m'étonne.

Q. Est-ce que cela vous étonne au point de jurer que vous ne l'avez pas dit ?

R. Non, monsieur.

Q. Si cela vous étonne que vous ayiez pu dire des choses comme cela, et si vous les avez dites, il fallait que vous ayez des raisons sérieuses ?

R. Pas si sérieuses.

Q. Est-ce que vous niez l'existence de Dieu, comme cela, pour le plaisir de la chose ?

R. Je n'ai aucune raison à donner.

Q. Si vous l'avez dit, est-ce votre seule explication que vous l'auriez dit sans raison aucune ?

R. Probablement sans raison que je me rappelle maintenant.

Eh bien, messieurs, si cet homme peut déclarer à qui veut l'entendre qu'il n'y a ni Dieu, ni diable, ni ciel, ni enfer, que tout dans ce monde-ci n'est qu'effet du hasard et que la conscience n'est rien, n'a-t-il pas pu, je vous le demande, calomnier M. Turgeon, inventer de toutes pièces cette histoire de caisse électorale, que M. Turgeon a niée si catégoriquement ?

Si cet homme peut, comme il l'a déclaré, nier l'existence de Dieu, il ne croit donc pas au serment, et les affirmations qu'il a faites devant le tribunal ne valent pas plus que celles qu'il aurait faites dans une conversation privée.

Or, encore une fois, ces affirmations sont contredites par le témoignage inattaqué et inattaquable de M. Turgeon, et elles ont été complètement ignorées par M. le juge Bossé.

Mais il y a plus. Il y a au dossier Prévost-Asselin la preuve que si les négociations entamées entre M. de l'Epine et M. Turgeon n'ont pas abouti, c'est tout simplement parce que l'accord n'a pas pu se faire sur les condition d'établissement. Or est-il vraisemblable que M. Turgeon, s'il avait, comme l'a raconté M. de l'Epine, eu l'intention d'alimenter une prétendue caisse électorale, se fût laissé arrêter par cette question des conditions d'établissement ? Quand on est prêt à faire perdre $60,000 et même $150,000 à sa province, peut-on avoir des scrupules sur un point aussi secondaire de la transaction projetée ?

Et ce n'est pas tout. Certains documents publics, que j'ai ici, démontrent, eux aussi, l'invraisemblance des dires de M. de l'Epine.

Le 30 avril 1906, M. le sénateur Casgrain, qui, comme vous le savez sans doute, est président de la société de colonisation de Montréal, adressait à M. McCorkill, alors trésorier de la province et maintenant juge de la cour supérieure à Québec, les deux lettres suivantes :

(*Traduction*)

Montréal, 30 avril 1906.

Cher monsieur,

Je vous envoie ci-joint une lettre que je viens de recevoir de MM. McCuaig Brothers, courtiers importants d'ici, et que vous pourrez soumettre à vos collègues à la prochaine réunion du cabinet.

Depuis plusieurs mois, j'ai cherché à intéresser des capitalistes à notre région du Nord.

C'est la première fois que je reçois une réponse favorable, bien que je me sois adressé à plusieurs reprises à des gens riches. Ils ne demandent qu'un droit d'option, vu que les terrains doivent être explorés à grands frais par ceux qui se présentent comme acquéreurs. Cela prendra du temps ; mais ce qui est impérieux, c'est de préparer cette option et de la porter à l'attention des acquéreurs qui seront à Montréal la semaine prochaine.

S'ils gagnent l'Ouest, ils y achèteront tout ce qu'il leur faut. Ils possèdent actuellement une immense étendue de terrain près d'Edmonton.

Je dois partir pour Ottawa ; télégraphiez-moi immédiatement après la réunion du conseil, à tout événement. Si elle est favorable je descendrai et arrangerai les détails de l'option.

Si la province peut déterminer ce mouvement, il aura des suites, et nous pourrons bientôt coloniser notre magnifique plateau du Nord-Ouest.

Il ne s'agit pas ici d'une question minière, car vous pourrez réserver tous les droits miniers.

Votre très humble,

(Signé) J.-P.-B. Casgrain.

Hon. J.-C. McCorkill,
Trésorier, Québec.

(Traduction).

30 avril 1906.

Hon. J.-P.-B. Casgrain,

En ville.

Cher sénateur.

Relativement à notre conversation au sujet de terrains dans la province de Québec, un de nos amis doit arriver de Londres au commencement de mai pour aller au Nord-Ouest acheter un lopin d'un million ou d'un million cinq cent mille acres de terre, s'il peut le faire à des prix satisfaisants.

Les personnes qu'il représente ont déjà acheté cinq cent mille acres de terre là-bas et ont organisé une grande compagnie de colonisation en vue d'attirer des colons, et, comme les arrangements à ce sujet sont terminés, elles sont à organiser une seconde compagnie.

Comme nous vous l'avons dit, elles préfèrent acheter des terrains dans les provinces de l'Ouest parce qu'elles connaissent ces terrains. Mais vous paraissez avoir foi en la fertilité des terres de la province de Québec que traversera le chemin de fer Transcontinental, entre le lac Abbitibi et la source de la rivière St-Maurice, nous pourrions peut-être les induire à prendre environ un demi-million d'acres de terre dans cette province au lieu de tout prendre dans le Nord-Ouest.

Nous apprécions la force de l'argument que vous nous faites, savoir : que ces terrains de la province de Québec sont plus près d'un port de mer et situés près d'un chemin de fer de première classe et à pente très douce, et qu'en conséquence le transport serait à bon marché, et nous croyons qu'il serait possible d'intéresser nos amis si on leur fait des conditions satisfaisantes ; naturellement il serait nécessaire d'avoir une option pour une période de temps qui leur permît d'envoyer des partis d'explorateurs pour inspecter ces terrains aux dépens de ceux qui se proposent d'acheter, attendu que ces derniers ne voudraient pas acheter " chat en poche ". Cela va sans dire, ils ne consentiraient pas à encourir les dépens de telle exploration sans avoir une option.

Nous suggérerions que l'étendue de terrain devrait être divisée en lopins alternatifs d'environ six milles carrés, aboutissant au chemin de fer, que la compagnie choisirait dans un délai donné, de

telle sorte que la valeur des terres de la Couronne augmente par suite de l'établissement qui se ferait sur les terrains de la compagnie.

Nous comprenons que ces terres seraient possédées en franc-alleu, que les colons n'auraient qu'à payer les taxes municipales ordinaires et que ces terrains ne seraient sujets à aucunes rentes ou aucuns droits, soit seigneuriaux, soit ecclésiastiques. En d'autres termes, ceux qui les achèteraient seraient dans une situation aussi favorable que s'ils achetaient des terrains dans le Nord-Ouest.

Les conditions ordinaires de paiement qu'imposent la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien et les autres compagnies, sont un sixième comptant, et cinq versements annuels. Ces conditions seraient satisfaisantes, nous le présumons, vu que les intéressés sont responsables.

Ils devraient aussi avoir le privilège de payer le tout comptant s'ils le désirent.

A vous sincèrement,

(Signé) CLARENCE-J. McCUAIG.

Comme vous le voyez, il s'agissait là encore de terrains situés dans la région de l'Abittibi, et par conséquent de terrains absolument semblables à ceux que voulaient acquérir les capitalistes belges. Tandis que M. Turgeon affirme que le prix total demandé à ces derniers ne devait être que de 70 cents l'acre, M. de l'Epine prétend qu'il devait être de $1.00. Or, voulez-vous savoir la réponse que M. McCorkill a faite à M. Casgrain? Laissez-moi vous lire sa lettre du 3 mai 1906.

(Traduction)

Honorable J.-P.-B. Casgrain,

Montréal.

Mon cher sénateur.

J'ai soumis au conseil, ce matin, votre lettre et son contenu. Une option pour 200,000 acres dans la partie nord-ouest de la province de Québec, a été accordée, le 15 décembre dernier, à un représentant de capitalistes belges. Je vous envoie ci-inclus une copie des conditions auxquelles cette option a été accordée. Mes collègues étaient

d'avis que nous ne pouvions faire d'offre d'option à qui que ce soit, mais si les représentants de capitalistes anglais s'adressaient au gouvernement pour avoir une option, elle pourrait être obtenue pour un certain nombre d'acres de terre aux mêmes conditions que celles qui sont mentionnées au memorandum ci-inclus.

J'aimerais à savoir au plus tôt ce que vous en pensez. Vous excuserez la forme de cette lettre, car je n'ai pas de secrétaire français pour la transcrire ; je viens de recevoir la formule du département des terres, et je veux vous l'envoyer par la première malle.

Votre très humble,

(Signé) J. C. McCORKILL,

Et à cette lettre M. McCorkill joignait un mémoire des conditions qui avaient été faites à M. de l'Epine et que je vous ai lues tantôt.

Le gouvernement, par l'entremise de M. McCorkill, se déclarait donc disposé à faire aux capitalistes anglais que représentait M. McCuaig les conditions mêmes qui avaient été faites aux capitalistes belges.

Le 8 mai 1906, M. McCuaig écrivait ce qui suit à M. Turgeon, ministre des terres :

(Traduction)

Montréal, 8 mai 1906.

Hon. ADELARD TURGEON,

Ministre des Terres et Forêts, Québec,

Cher monsieur,

Re terres de Québec

A propos de la conversation que j'ai eue avec vous et le sénateur Casgrain, samedi, au sujet des terres de Québec, pour fins de colonisation, je crois qu'il vaut mieux définir ma position dans ces négociations, afin que je sois mieux compris.

Ma compagnie a déjà disposé d'une grande quantité de terrains dans le Nord-Ouest en faveur d'une banque importante de Londres et nous en sommes actuellement à négocier pour eux l'achat d'un autre bloc considérable de terrains.

A la demande du sénateur Casgrain, j'ai considéré la question avec soin, et je crois qu'il serait possible d'en venir à un arrangement avec ces gens pour l'achat d'un bloc de terrain dans la province de Québec, et d'amener la nouvelle compagnie en formation à prendre les dites terres du Nord-Ouest.

Cependant il serait essentiel que les terres fussent données en franc et commun soccage, à mesure qu'elles seront intégralement payées libres de toutes redevances gouvernementales, seigneuriales, ecclésiastiques, titres, etc., sauf les taxes municipales et scolaires ordinaires, le gouvernement recevant, néanmoins, les droits miniers.

Il serait aussi nécessaire qu'un temps raisonnable fût accordé pour le choix des terres; sinon, je crains qu'il ne soit impossible d'engager les gens à s'en occuper.

Je suggérerais comme minimum 500,000 acres de terre, car ce ne serait pas la peine pour eux d'exploiter une quantité plus petite, dont le prix n'excéderait pas un dollar de l'acre, et de leur accorder deux ans pour faire le choix du terrain; 100,000 acres aû moins devant être choisis cette année; 20 pour cent par acre ou $100,000 devant être payés à la conclusion de l'arrangement, et les autres quatre-vingts cents par acre devant être payés de temps en temps, à mesure que les terres seront prises.

Si on le veut, il pourrait être stipulé que les blocs ne soient pas de moins de 50,000 acres ou de plus de 100,000, et qu'il y a au moins dix mille entre chaque bloc, la compagnie étant limitée dans son choix au territoire situé à l'est du lac Abittibi, et à l'ouest de la rivière Saint-Maurice, dans un rayon de vingt-cinq milles de chaque côté du chemin de fer Transcontinental.

Je ne crois pas qu'il soit possible de faire aucune stipulation quant aux conditions d'établissement ; les informations que l'on a sont si limitées qu'il ne serait pas raisonnable de nous attendre à ce qu'ils prennent quelque arrangement sous ce rapport, et il est évident qu'ils seraient obligés de coloniser le territoire pour rentrer dans leurs déboursés et tirer profit de la transaction.

Comme il sera nécessaire de prendre d'autres informations sur ces terres et, aussi, de consulter des gens de Londres, il faudrait au moins obtenir une option de trois mois pour laisser cours aux négociations, et après cela la somme de $100,000 serait payée, ou l'option forclose.

A vous sincèrement,

(Signé) C.-J. McCUAIG.

Finalement, en réponse à certaines représentations que lui avait faites M. McCuaig, M. McCorkill adressait à ce dernier la lettre suivante :

(Traduction)

Québec, 23 mai 1906.

(Signé), C. J. McCUAIG,

Montréal,

Cher monsieur,

J'ai soumis votre lettre du 12 du courant à mes collègues en conseil, et l'on m'a prié de vous écrire pour vous dire qu'il nous serait impossible d'offrir des conditions plus avantageuses que celles qui ont été offertes aux capitalistes belges, dont les détails se trouvent contenus dans un mémoire adressé par moi au sénateur Casgrain. Si ce mémoire ne s'est pas rendu à son adresse, et si vous voulez qu'on en envoie une autre copie, faites-le moi savoir, s'il vous plaît, et j'en ferai imprimer une autre et vous l'enverrai immédiatement.

Votre dévoué,

(Signé) J.-C. McCORKILL.

En résumé, messieurs, à M. McCuaig, qui désirait savoir à quelles conditions certains capitalistes anglais qu'il représentait pourraient acquérir des terrains dans la région de l'Abittibi, le gouvernement répondait en envoyant un mémoire des conditions contenues dans l'option qui avait été accordée à M. de l'Epine. Ce fait n'indique-t-il pas que le gouvernement n'avait rien à cacher des négociations qui se pousuivaient alors entre le ministre des terres et M. de l'Epine ?

On a parlé d'enquête au sujet de l'affaire de l'Abittibi. Nous ne craignons aucunement la lumière, et nul ne désire plus que nous faire connaître les moindres détails des négociations qui ont eu lieu. La conduite du gouvernement est irréprochable et une enquête ne pourrait que confondre les calommiateurs. Aussi, cette enquête, non seulement nous ne la redoutons pas, mais nous la désirons, nous la voulons ; et si on ne la demande pas, nous l'imposerons.

Je vous ai parlé longuement de fautes que nous n'avons pas commises, laissez-moi vous dire un mot, en terminant, d'un engagement que nous avons tenu : régler la question des " better terms".

RAJUSTEMENT DU SUBSIDE FÉDÉRAL.

Le rajustement des subsides fédéraux, vous le savez, est maintenant un fait accompli ; et, nous pouvons le proclamer sans vanterie, c'est par un gouvernement libéral qu'a été menée à bonne fin l'agitation efficace qui devait amener la solution de cette important problème, comme c'est par un gouvernement libéral que cette agitation a été commencée ; c'est au gouvernement de Québec que revient le mérite d'avoir organisé le mouvement d'ensemble des provinces qui devait assurer le succès de nos revendications, comme c'est au gouvernement Laurier que revient la gloire d'avoir su faire droit à nos réclamations.

La mesure que vient d'adopter le parlement impérial et que sanctionnera bientôt Sa Majesté le Roi, permettra au gouvernement de cette province de toucher, dès cette année, une subvention additionnelle de $600,000. Et cette subvention annuelle n'est pas fixe ; elle augmentera à mesure que s'accroîtra notre population. C'est dire que si pendant la présente décade, notre population augmente autant que pendant la dernière décade, nous toucherons une somme additionnelle de plus de $125,000, après le recensement de 1911.

Nous nous réjouissons, et à bon droit, d'avoir pu faire augmenter nos subventions fédérales. Les sommes additionnelles que nous payera désormais le gouvernement d'Ottawa et les revenus sur lesquels nous pouvons actuellement compter nous permettront de dépenser un million de plus par an.

Relever le niveau de l'enseignement primaire, répandre l'instruction technique,—industrielle, commerciale et agricole,—activer le défrichement et la colonisation de nouveaux territoires, encourager la construction de ponts en fer et l'amélioration de nos routes rurales, telle est la grande tâche qui est devant nous. Pour l'accomplir, il ne suffit pas d'avoir un million à dépenser, il faut encore que toutes les énergies et toutes les bonnes volontés prennent part au travail qui se prépare. Or, messieurs, nous descendons de races fortes et généreuses ; tous nous aimons passionnément notre province. Montrons-nous donc dignes de nos origines, regardons en haut, et préparons les lendemains victorieux.

RESUME D'UN DISCOURS

——PRONONCÉ PAR——

L'hon. M. Lomer Gouin

Premier Ministre de la Province de Québec

A Longueuil, le 22 septembre 1907

M. le Président,

Messieurs,

Les bonnes paroles que viennent d'adresser au gouvernement provincial M. le maire de cette jolie ville, M. le président de l'Association libérale du comté de Chambly, ainsi que votre vaillant député, mon ami M. Perrault,—paroles trop élogieuses et trop flatteuses, mais que j'accepte cependant comme un encouragement pour mes collègues et pour moi-même,—me confirme bien dans l'opinion que les discours enflammés que prononçaient ici, il y a quelques semaines, nos nouveaux adversaires de la ligue nationaliste, n'ont pas laissé plus de trace que la brise qui les a pris en passant.

Et en voyant réunis autour de cette tribune tant d'électeurs de de Montréal, du comté de Chambly et des comtés environnants, je constate avec bonheur que le parti libéral est toujours vivace dans ce district, que ses chefs conservent toujours la confiance publique, et que le comté de Chambly, la vraie patrie de Raymond Préfontaine, est toujours fidèle au drapeau libéral que notre regretté ami a si vaillamment planté sur ce sol.

Je salue avec plaisir les nombreux représentants des clubs libéraux de Montréal, la belle jeunesse étudiante, mes braves électeurs de St-Jacques, que je retrouve dans tous les rangs de cette assemblée, et je vous remercie tous, messieurs, d'être venus entendre discuter notre politique provinciale et de nous apporter le témoignage de votre sympathie.

VIOLENCES

Laissez-moi vous dire immédiatement que je ne suis pas ici pour échauffer les esprits, mais pour les éclairer. Je ne veux tenir devant vous que le langage que vous êtes dignes d'entendre. Quelque violentes que soient les dénonciations de nos adversaires, je ne consentirai jamais à exciter les passions populaires; au contraire, je chercherai toujours à les calmer.

Avec le système de gouvernement qui nous régit, il faut qu'il y ait des partis, et il est naturel, il est nécessaire que ces partis s'entrechoquent et se combattent. C'est de ces luttes que naissent les idées et les progrès. Mais ces luttes, pour être utiles et fécondes, doivent être subordonnées, de la part des combattants, aux règles de la modération, du respect et du patriotisme. La fièvre et les violences, les gros mots et les injures ne font jamais avancer un parti et ne peuvent pas profiter au pays. Je ne crois pas, pour ma part, à ces hommes qui font de l'injure leur arme favorite et qui se plaisent à attiser les haines et le mépris pour détruire et ruiner leurs adversaires.

La politique peut être la plus noble des carrières ou le plus vil des métiers et le peuple doit savoir choisir entre ceux qui veulent se servir de lui et ceux qui veulent le servir.

Pour nous qui sommes tous les jours aux prises avec les difficultés de la polémique et qui avons à faire face aux violences d'une opposition coalisée des conservateurs et des nationalistes, nous pourrions, à lire et à entendre ce que l'on dit de nous, nous surprendre à douter de nous-mêmes, si nous n'avions pas la certitude d'avoir fait notre devoir, si nous ne recevions pas de temps à autres, des témoignages de confiance comme celui que nous donne aujourd'hui le sympathique auditoire que j'ai devant moi.

PROMESSES TENUES

Les espérances sont bien plus faciles à donner que les satisfactions, mais nous sommes convaincus—et nous le disons avec fierté—que notre parti a été fidèle aux promesses qu'il a faites aux électeurs de cette province.

Le gouvernement que j'ai l'honneur de présider n'en est plus à faire son programme. Ce programme, nous l'avons mis devant le peuple dès les premiers jours de notre administration. Il est clair, réfléchi et basé sur les besoins de cette province.

Déjà nous avons accompli une grande partie des choses que nous avions promises et nous entendons poursuivre notre œuvre

jusqu'au bout. Nous ne sommes pas un gouvernement stationnaire et inerte. Depuis le peu de temps que nous exerçons le pouvoir, nous avons, je crois, assez produit, assez résolu de problèmes, assez contribué au progrès matériel et intellectuel de notre province, pour qu'on ne nous accuse pas d'avoir arrêté cette dernière sur place.

ETAT DES FINANCES

Je ne voudrais pas répéter ici ce que j'ai eu l'occasion de dire dernièrement à Châteauguay et à St-Eustache ; laissez-moi affirmer de nouveau, cependant, que grâce à notre sage administration, grâce à l'économie que nous avons pratiquée dans la dépense, grâce à la vigilance que nous avons apportée dans la perception de nos revenus, jamais, depuis 1867, la position financière de notre province n'a été aussi solidement établie qu'elle l'est en ce moment.

Nos adversaires, conservateurs et nationalistes, peuvent jongler avec les chiffres de toutes les façons qui leur plairont ; la vérité des faits a toujours raison des sophismes et des déclamations passionnées, et, en présence des résultats obtenus, il n'y a que ceux qui ne veulent pas voir et les éternels critiqueurs qui peuvent nier l'amélioration de nos finances.

Du 1er juillet 1892 au 1er juillet 1897, les gouvernements conservateurs avaient accumulé un déficit total de $1,838,596.10 ; ils avaient augmenté la dette nette de $3,869,981.10 et la dette consolidée de $9,021,334.07.

En 1897, le parti libéral prit l'engagement de restaurer nos finances. Les comptes publics des dix dernières années sont là pour démontrer que parole a été tenue.

Nous avions promis de mettre fin aux déficits budgétaires et nous y avons réussi. Voici la liste des surplus que nous avons obtenus depuis 1899. Cette liste a été préparée en comparant les recettes totales aux paiements (les subsides des chemins de fer exceptés).

1899-1900...........................	$ 3,540.47
1900-1901...........................	183,533.74
1901-1902...........................	27,259.15
1902-1903...........................	43,728.10
1903-1904...........................	103,105.52
1904-1905...........................	37,066.48
1905-1906...........................	180,752.74
1906-1907...........................	506,958.86

Et ce dernier surplus de plus d'un demi-million, nous l'avons réalisé sans vendre un seul pouce de notre domaine forestier et tout en faisant face aux exigences toujours croissantes de notre budget.

Nous avions promis de ne pas augmenter la dette publique. Or, non-seulement elle a été diminuée, mais nous avons, chaque année, versé un montant au fonds d'amortissement et, chaque année, une partie des anciennes obligations a été rachetée.

RAJUSTEMENT DU SUBSIDE

Mais parmi les œuvres que nous avons accomplies, celle dont nous sommes le plus particulièment fiers, tant à raison de son importance qu'à raison des efforts qu'il nous a fallu déployer pour arriver à l'accomplir, c'est le rajustement du subside fédéral.

Voilà, messieurs, une œuvre que la province doit au parti libéral et dont elle lui sera reconnaissante , j'en suis convaincu.

Nos adversaires, pour la plupart, ont toujours reconnu comme nous l'injustice de la position qui a été faite aux provinces, en 1866, lors du partage des revenus entre le pouvoir central et les gouvernements locaux ; mais il ne se sont jamais montrés, lorsqu'ils l'auraient dû, assez énergiques et assez persévérants pour obtenir le redressement de ces griefs qui ont fait perdre à notre province des millions de dollars, millions dont notre population aurait bénéficié.

Et maintenant que, grâce à nos efforts, grâce à l'esprit de justice dont a fait preuve Sir Wilfrid Laurier, nous avons augmenté, d'un seul coup, de $600,000 le revenu annuel de la province, nos adversaires, honteux de leur indolence passée et jaloux de notre succès, voudraient diminuer l'importance de cette œuvre. Mais les hommes de bonne foi,—et ils sont nombreux en cette province, Dieu merci !—savent reconnaître que nous avons réglé là le problème le plus difficile qui se soit soulevé entre le pouvoir central et les gouvernements locaux. Cette somme de $600,000 représente actuellement plus de la moitié de l'intérêt annuel de notre dette ; or, si nous continuons à diminuer le montant de nos obligations comme nous l'avons fait dans les dernières années, il n'est pas téméraire de dire que, dans dix ans, cette somme de $600,000 et le subside additionnel que nous recevrons après le prochain recensement par suite de l'accroissement de notre population, nous permettront de solder le plein montant des intérêts que nous payons annuellement à nos créanciers. C'est-à-dire qu'en réglant, comme nous l'avons fait, cette vieille réclamation, nous avons obtenu l'équivalent du capital de notre dette.

Et, si à cette subvention annuelle de $600,000, vous ajoutez l'excédent de $400,000 sur lequel nous pouvons, je crois, compter à l'avenir, nons avons donc une nouvelle somme de $1,000,000 dont nous pouvons disposer pour l'encouragement à l'agriculture, le développement de la colonisation, l'œuvre des bons chemins et l'instruction publique.

Ce qui importe surtout en ce moment, c'est de faire une distribution judicieuse, pratique, intelligente, de ces nouvelles ressources.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

A notre époque, où l'extension donnée au commerce et à l'industrie, où la multiplicité et la variété des affaires ont élevé au rang de véritable science ce que l'on a trop longtemps considéré comme une simple routine, il est devenu de plus en plus nécessaire que le commerçant soit à la hauteur de sa mission dans la société.

On peut affirmer, sans être taxé d'exagération, que l'enseignement commercial a été laissé trop longtemps dans un état d'infériorité ; tandis qu'on prodiguait les bienfaits de l'instruction à ceux qui se destinent à toutes les autres professions, on semblait croire que le commerce et l'industrie n'avaient besoin pour prospérer, que d'une bonne situation pécuniaire et de traités de commerce favorables.

C'est pour donner à notre province des négociants éclairés, des chefs de maisons de commerce et de banque ; c'est pour fournir à nos industriels des agents commerciaux actifs, intelligents et habiles ; c'est pour procurer à nos manufacturiers des producteurs instruits, des chefs d'ateliers émerites, des contre-maîtres expérimentés et des ouvriers d'élite, qu'avec la coopération des autorités municipales de Montréal et de Québec et le concours de la chambre de commerce du district de Montréal, nous fondons trois écoles : deux écoles techniques industrielles, l'une à Québec et l'autre à Montréal, et, en ce dernier endroit, une école des hautes études commerciales.

Les besoins des professions industrielles et commerciales sont indiscutables, sont indéniables. La population qui se rattache au commerce et à l'industrie,—et elle est nombreuse,—réclame un système d'éducation approprié à ses travaux ; elle demande un enseignement qui la prépare plus directement aux professions qu'elle exerce.

De nos jours un ouvrier est arriéré sur un bon nombre de ses compagnons de travail et sur un très grand nombre d'ouvriers

étrangers, quand il n'est pas, comme disent nos compatriotes de langue anglaise; " the right man in the right place " ; quand il ne connaît pas parfaitement l'ensemble de sa profession, ses ressources et ses moyens d'action; quand il ignore les conditions de ses concurrents ; quand il ne possède pas les connaissances scientifiques voulues pour lui permettre non seulement de servir sa machine, mais de la comprendre, de la réparer et de la perfectionner. Or le but de l'enseignement technique industriel est de donner aux ouvriers de demain les moyens d'acquérir une instruction générale plus étendue, des connaissances pratiques plus développées, et une habilité professionnelle plus grande.

Il n'est pas besoin d'être prophète pour dire qu'un avenir brillant est promis, dans cette province, aux carrières industrielles et commerciales. Nous possédons un territoire immense et dont les ressources sont encore incalculables. Notre sol est des plus fertiles ; la valeur de nos minérais et de nos forêts est inappréciable ; notre houille blanche représente des forces innombrables dont l'exploitation est à peine ébauchée ; la production de nos manufactures, en 1901, atteignait déjà $158,287,994, soit un tiers de la production totale du Canada.

En vérité, ce ne sont ni les affaires ni les bonnes occasions qui manquent dans un pays neuf comme le nôtre; ce sont plutôt les sujets de valeur, les sujets capables de saisir les bonnes occasions. Et nous croyons fermement que notre commerce extérieur, qui a plus que doublé pendant les dix dernières années, pourrait s'accroître dans de plus vastes proportions encore, si, comme dans tous les pays d'Europe et dans les Etats-Unis d'Amérique, nons portions nos efforts, de façon énergique, du côté de la formation commerciale et industrielle de ne nos jeunes générations.

ENSEIGNEMENT EN GÉNERAL

La création de cet enseignement technique, industriel et commercial que nous avons décrétée à la dernière session, est le rachat de certaines de nos promesses. Mais nous avons fait plus.

Depuis les trente mois que nous administrons, pour ne parler que des choses de l'instruction publique, nous avons fondé de nouvelles écoles normales de filles; nous accordons des récompenses aux instituteurs et aux institutrices qui persévèrent dans la carrière de l'enseignemənt; nous offrons des primes aux municipalités scolaires qui font le plus d'efforts pour améliorer l'enseignement dans leurs écoles élémentaires; nous avons doublé l'octroi spécial de $50,000

destiné à l'instruction élémentaire, et nous nous proposons, à la prochaine session, de porter cette allocation au chiffre de $200.000 au moins ; nous avons subventionné la création et le maintien d'une école d'arpentage à Québec ; uous avons aidé largement l'Ecole polytechnique de Montréal, afin de luï permettre de développer davantage son enseignement et de rendre de plns grands services à ce pays ; nous avons créé des écoles ménagères et des écoles de coupe dans les principaux centres de la province, etc.

Assurément tout cela est bien, tout cela est utile, tout cela indique la vie ; tout cela permet d'espérer des progrès considérables, si l'on veut bien apprécier de mieux en mieux les bienfaits de l'instruction.

COLONISATION

Nous avions aussi promis d'encourager la colonisation de notre domaine public ; nous avons si bien réussi dans notre travail qu'à venir jusqu'au jour où nos adversaires nationalistes ont commencé leur campagne contre le gouvernement, l'on n'entendait que de rares plaintes de la part des défricheurs de notre sol.

Parcourez la liste des lettres patentes qui sont accordées aux détenteurs de lots de moins de 500 acres après accomplissement des conditions d'établissement, et vous constaterez que le nombre en a doublé depuis dix ans. Comparez ces chiffres avec ceux d'Ontario, et vous verrez que nous concédons pour des fins agricoles, presque deux fois autant de terrain que le gouvernement d'Ontario.

Il est vrai que M. Bourassa se plaint quand même de notre administration, mais je vous ferai voir tout à l'heure ce qu'il faut penser des prétentions du député de Labelle à cet égard.

AGRICULTURE

Pour ce qui est de l'agriculture, nous lui avons donné tous les encouragements possibles, et l'état de prospérité et d'aisance dont jouissent les cultivateurs est due, en bonne partie, à la sollicitude du gouvernement. Nous avons généreusement subventionné les sociétés d'agriculture et les cercles agricoles ; afin de favoriser davantage notre industrie laitière, nous avons organisé une meilleure inspection du beurre et du fromage et nous avons établi à St-Hyacinthe une école d'industrie laitière qui est la plus belle du genre en ce pays.

L'œuvre des bons chemins, à laquelle doivent s'intéresser tous les contribuables, a été l'objet de notre plus grande sollicitude. Et,

à ce propos, permettez-moi de féliciter les électeurs du comté de Chambly du travail intelligent qu'ils ont fait pour améliorer leurs routes, les meilleures peut-être de la province, à l'heure actuelle.

M. BOURASSA

Voilà, en quelques mots, l'œuvre qui a été accomplie par le gouvernement que M. Bourassa est venu attaquer ici si violemment et qu'il dénonce par toute la province.

M. Bourassa, comme vous le savez, représente à la chambre des communes le comté de Labelle. Elu comme libéral en 1896, il est cependant un de ceux qui, dans les circonstances difficiles, ont le plus vivement combattu Sir Wilfrid Laurier et son gouvernement.

Vous l'avez entendu : savez-vous maintenant ce qu'il veut ? Quant à moi, j'ai lu tous ses discours et je ne le sais pas encore. Je doute fort qu'il le sache bien lui-même. Permettez-moi cependant de retracer la génèse de sa campagne actuelle.

ATTITUDE CONTRADICTOIRE

Le 13 juillet dernier, il allait à Montmagny dénoncer le parti et le gouvernement dont Sir Wilfrid est le chef. Il avait, quelques jours auparavant, fait annoncer la possibilité de son entrée dans l'arène provincial ; il profita de l'occasion pour dire que ses occupations ne lui avaient pas encore permis de prendre une décision à ce sujet, et il déclara s'objecter à ce que nous ayons des élections générales dans cette province avant que les accusations portées contre quelques uns de mes collègues soient soumises à un comité de l'assemblée législative, " le seul tribunal devant lequel elles peuvent être jugées."

" En 1892 ", dit-il en substance ", je me suis joint à M. Gouin et à M. Turgeon pour dénoncer l'honorable M. Angers parce qu'il avait enlevé à la législature le droit de s'enquérir de la valeur des accusations portées contre le gouvernement Mercier. Les honorables MM. Turgeon et Prévost peuvent être innocents, et je les tiens pour innocents jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'ils sont coupables. J'estime M. Gouin et je le crois un honnête homme. Je n'ai rien contre lui pas plus que contre M. Laurier. Que M. Gouin nous donne une bonne administration ; je ne lui demande pas de faire l'impossible et de corriger en un an les faux principes qui ont prévalu en cette province depuis des années ; ce que je lui demande, c'est de prouver que ses ministres sont honnêtes et s'ils ne le sont pas, de s'en séparer ".

Et M. Bourassa terminait en disant : " Pour moi, une saine administration et les vrais principes sont au-dessus des partis. M. Gouin peut compter sur mon appui indépendant s'il met ces principes en pratique, tout comme Sir Wilfrid Laurier..Que ses collègues parlent, qu'ils se nettoient, qu'ils punissent ceux qui leur jettent l'injure à la face, et M. Gouin n'aura pas de partisan plus dévoué que moi ".

Le 27 juillet, il disait dans une entrevue à la " Patrie " :

" Je persiste à croire que M. le gouverneur Jetté ne se prêtera pas au jeu de ceux qui engagent M. Gouin à escamoter un verdict populaire. Je suis convaincu que M. Gouin lui-même, s'il obéissait à son sentiment intime, s'y refuserait.

" Cette tentative louche, en effet, n'aurait d'autre but que d'empêcher la vérité de se faire jour sur le compte de MM. Turgeon et Prévost et sur les négociations que M. Gouin lui-même a poursuivies avec le syndicat belge, au sujet des terrains de l'Abittibi.

" Si la conduite de MM Gouin, Turgeon et Prévost a toujours été sans reproche, M. Gouin n'a pas le droit de laisser les accusations de parjure et de négligence criminelle planer sur ses deux collègues. S'ils sont coupables, si M. Gouin est lui-même leur complice—et une dissolution prématurée des chambres établirait une forte présomption de cette complicité—la législature doit faire la lumière d'abord et rendre justice ensuite.

" Dans l'une et l'autre de ces deux alternatives, M. le gouverneur Jetté doit à la province, à la législature et à lui-même le maintien ferme et digne de ses pérogatives et des droits de la justice. Il ne peut, lui, et il ne le voudra pas, j'en suis certain, se rendre complice de ces manœuvres d'intimidation et de tentatives d'escamotage de la vérité."

Dès les premiers jours d'août, l'honorable M. Turgeon intentait une poursuite au " Nationaliste " qui l'avait accusé de parjure, et le 11 du même mois, au cours d'un discours que je prononçais à St-Eustache, je déclarais que nous ne craignions pas la lumière sur toute l'affaire de l'Abittibi, que nous désirions une enquête, et que, si nos adversaires n'avaient pas le courage de la demander à la prochaine session, nous l'imposerions nous-mêmes.

C'est après cette poursuite, c'est après cette déclaration bien catégorique, qui auraient, il me semble, dû satisfaire M. Bourassa, que celui-ci se rendit à Ste-Martine, le 13 août, et y fit un discours, dans lequel il exposait ce qu'il appelle son programme de politique provinciale et tenait pour établi que mes collègues sont coupa-

bles des accusations portées contre eux par M. de l'Epine, M. Leblanc et M. le sénateur Landry.

Comment M. Bourassa, qui tenait MM. Turgeon et Prévost pour innocents le 13 juillet, s'était-il convaincu de leur culpabilité ? Il n'y a pas eu d'enquête, aucun événement n'est survenu, aucun renseignement ne lui a été fourni dans l'intervalle.

Comment se fait-il que votre serviteur, qu'il disait, à Montmagny, un honnête homme, soit devenu ensuite un assassin politique, un homme sans caractère ? Et comment M. Bourassa, qui est si sensible à l'injure, en est-il venu en si peu de temps à dire que le peuple n'a plus qu'à choisir entre les voleurs—c'est nous, évidemment qu'il désigne aussi bienveillamment—et les honnêtes gens, dont il est, naturellement, la personnification.

PORTEFEUILLE RÊVÉ

Oui, comment tout cela se fait-il ? Mystère ! me direz-vous. Non, messieurs. Lorsque M. Bourassa me décernait un certificat d'honnêteté à Montmagny, et qu'il m'offrait son appui indépendant si je me séparais de certains de mes collègues, il pensait, oui il pensait, quoi qu'il en dise maintenant, à ce portefeuille dont il s'est vanté d'avoir eu l'offre pendant un temps. Après l'assemblée de Montmagny, comme l'offre du portefeuille rêvé ne venait pas, je commençai à perdre du caractère, j'en perdis tous les jours, j'en perdis tant que lors de l'assemblée de St-Hyacinthe, M. Bourassa trouvait que je n'en avais plus. Le lendemain, il me dénonçait à Rigaud, comme un asssassin politique, et quelques jours plus tard, à Louiseville, comme un voleur. Assassin ! j'avais tué le rêve du député de Labelle ; voleur ! je lui avais volé son programme.

PROGRAMME BOURASSA

Et quel est-il ce programme, que le député de Labelle n'a jamais voulu mettre par écrit, probablement pour le varier à loisir à chacune de ses assemblées, suivant les besoins du moment ?

INSTRUCTION PUBLIQUE

Au sujet de l'instruction publique, il a d'abord reconnu à Ste-Martine et à Rigaud que j'avais fait tout ce qu'il m'était possible de faire. Plus tard, il a reproché au gouvernement Marchand ainsi qu'au gouvernement actuel de n'avoir pas mis en application cer-

taine résolution du conseil de l'instruction publique qui recommandait d'obliger les municipalités scolaires à payer un salaire d'au moins $100.00 à leurs instituteurs et institutrices sous peine de perdre la subvention gouvernementale.

Cette mesure peut avoir du bon, mais elle a aussi ses inconvénients, comme il a été constaté dans le passé. La province d'Ontario, que l'on nous cite souvent comme modèle en matière scolaire, a décrété, il y a une couple d'années, une telle mesure, et déjà l'on s'aperçoit qu'elle est quasi impraticable, tant elle entraîne de graves inconvénients.

Nous reconnaissons bien que cent dollars ne sont pas un traitement suffisant, adéquat aux services que rendent les instituteurs et institutrices ; mais nous avons pensé, et cela en tenant compte des circonstances particulières dans lesquelles se trouvent certaines municipalités pauvres de cette province, qu'il valait mieux essayer des moyens, de tous les moyens de persuasion avant de recourir à la coercition. Et c'est pour arriver à faire payer un meilleur traitement,—non pas seulement un traitement de cent dollars, mais un traitement convenable,—à nos maîtres et maîtresses d'écoles qu'en 1905, quelques mois après avoir pris les rènes de l'administration, nous avons décidé d'accorder des gratifications aux municipalités scolaires qui se montreraient les plus progressives et avons imposé comme condition que seules pourraient avoir droit à ces gratifications les municipalités qui payeraient un traitement d'au moins cent dollars à chacun de leurs maîtres et maîtresses.

Voici comment les inspecteurs d'écoles appréciaient cette mesure, à leur dernière convention :

" L'Association se fait un plaisir de reconnaître que ces primes sont une heureuse innovation et qu'elles ont déjà produit beaucoup de bien. C'est incontestablement l'un des léviers les plus puissants qu'aucun gouvernement ait mis entre les mains des inspecteurs d'écoles pour obtenir des améliorations, en éveillant l'opinion publique et en stimulant le zèle et l'émulation des commissions scolaires.

" Les membres de cette association émettent le vœu que votre comité recommande au gouvernement d'en augmenter le nombre et la valeur, afin d'amener les commissions scolaires à faire davantage pour rendre les écoles de plus en plus confortables et mieux rétribuer ceux qui sont chargés de les diriger."

M. Bourassa demande aussi la création d'écoles secondaires entre les écoles élémentaires et les collèges classiques, afin de pré-

parer les fils de cultivateurs aux carrières commerciales et industrielles.

Il est surprenant que le député de Labelle ignore qu'entre nos écoles élémentaires et nos collèges classiques, 598 écoles modèles et 193 académies donnent déjà, depuis des années, l'enseignement dont il parle et dont il ne paraît pas soupçonner l'existence.

De plus, les articles 463 et suivants de la loi de l'instruction publique pourvoient déjà à l'établissement d'académies de comté, et chaque académie qui serait établie en vertu de ces dispositions aurait droit à une partie de l'argent que la législature vote tous les ans pour les fins d'éducation supérieure.

Comme vous le voyez, le chef du parti nationaliste n'a rien inventé dans le domaine de l'instruction publique et il ne nous offre absolument rien de mieux que ce que nous avons.

COLONISATION

Et en matière de colonisation et d'exploitation forestière !

" Si je vais à Québec, disait-il à St-Hyacinthe, une des premières mesures que je proposerai sera l'établissement de réserves distinctes pour la colonisation et pour l'exploitation forestière. Je veux que le colon puisse couper, sur le terrain qui lui est concédé, le bois dont il a besoin pour se chauffer, se bâtir et se clôturer."

Laissez-moi dire à M. Bourassa qu'il est inutile pour lui de venir à Québec pour si peu.

RÉSERVES FORESTIÈRES

M. Bourassa veut une loi autorisant la création de réserves forestières; nous en avons une.

Il veut des réserves forestières ; nous en avons.

Quand je devins premier ministre, en mars 1905, il n'y avait qu'une réserve forestière en cette province : le Parc National, d'une étendue de 3,271 1-3 milles carrés.

Par arrêté en conseil en date du 28 avril 1905, un territoire, situé partie dans le comté de Matane et partie dans le comté de Gaspé, et couvrant une superficie de 2,523 1-3 milles carrés, fut mis à part comme réserve forestière, et, à la session de 1906, cet arrêté en conseil fut ratifié par le statut 6 Edouard VII, chap. 17.

A la même session, le gouvernement faisait amender la loi des terres publiques en y insérant, entre autres dispositions, les suivantes :

“ Art. 1339. Il est loisible au lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des terres et forêts, de réserver certaines étendues du territoire boisé de la Couronne, vacantes à cette époque, pour être et rester en forêt.”

C’est là la loi que réclame M. Bourassa.

Depuis la passation de cette loi, neuf nouvelles réserves ont été créées, pour le maintien et la conservation de la forêt, de même que pour assurer un approvisionnement constant de bois de commerce et perpétuer et régulariser le cours des eaux qui prennent leur source dans leurs limites. Ces réserves couvrent une superficie de 162,591 2-3 milles carrés ; de sorte que la superficie totale de nos réserves forestières est actuellement de 163,386 1-3 milles carrés, soit 107,767,253 acres.

La superficie totale des réserves forestières de la province d’Ontario n’était, en juin dernier, que de 18,324 milles carrés, ou 11,-728,000 acres. Nous avons donc en réserves forestières 150,000 milles carrés, ou 96,000.000 acres, de plus que la province d’Ontario.

RÉSERVE DE COLONISATION

M. Bourrassa veut des réserves de colonisation. Nous en avons.

“ Une bonne loi ”, disait-il en 1904, devant la commission de colonisation, “ serait de concentrer les colons dans trois ou quatre cantons de la province de Québec et de prévenir les marchands de bois qu’à partir de telle date, ils n’auraient plus le droit de faire du bois là, que tous le reste du bois appartiendrait au colon. ”

Or nous avons plus que quatre cantons en réserve pour la colonisation.

Nous avons une réserve de 537 lots le long du chemin Gouin, dans le comté d’Ottawa.

Nous en avons une autre de 347 lots le long du chemin Mercier, dans le comté de Bonaventure, 131 lots pourront être ajoutés à cette réserve, dès que le besoin s’en fera sentir.

Nous en avons une troisième de 321 lots dans le canton Dalmas, au Lac St-Jean. 195 lots pourront être ajoutés à cette réserve dès que le besoin s’en fera sentir.

Nous en avons une quatrième de 252 lots le long du chemin de Sayabec à Matane.

Nous en avons une cinquième comprenant le canton Rolette, dans le comté de Montmagny.

Quand le besoin s’en fera sentir, nous pourrons réserver :

470 lots des cantons Robertson et Bouthillier, au lac des Iles, dans le comté d'Ottawa ;

295 lots du canton Matapédia, dans le comté de Bonaventure ;

167 lots du canton Robitaille, aux lacs Squatteck, dans le comté de Témiscouata ;

837 lots des cantons Cabano, Packington et Robinson, dans le comté de Témiscouata ;

313 lots du canton Masson, dans le nord des comtés de Maskinongé et de Berthier :

Environ 370 lots des cantons Guerin, Nedelec et Guigues, dans le comté de Pontiac ;

Les cantons Marlow, Risborough et Spalding, dans la Beauce ;

Les cantons Langevin et Metgermette-Nord, dans Dorchester ;

Les cantons Bellechasse et Dusquam, dans le comté de Bellechasse ;

Les cantons Panet et Taillon, dans le comté de Montmagny.

BOIS POUR LE COLON

M. Bourassa voudrait venir à Québec pour faire décréter encore que le colon aura le droit de couper sur son lot le bois dont il aura besoin pour se chauffer, se bâtir et clôturer son terrain. Quel progrès !

Il y a longtemps que le colon a ce droit.

L'article 20 des règlements des bois et des forêts se lit comme suit :

" Les colons acheteurs de terres publiques ou ceux qui ont obtenu des octrois gratuits et qui n'ont pas encore complété les conditions de leurs ventes ou octrois, n'ont pas le droit d'y couper le bois sans licence, excepté pour défrichement, bâtisses, clôtures et chauffage."

Et une des conditions du billet de location se lit comme suit :

" Il ne sera coupé de bois, avant l'émission des lettres-patentes, que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures.."

Bien plus, depuis 1904, les colons, lorsqu'ils ont besoin de bois de chauffage, de bois de construction pour leurs maisons, bâtiments et clôtures, peuvent obtenir un permis les autorisant à couper ce bois sur les terres de la couronne ou même sur les limites sous licence (art. 1343b S. R. P. Q.)

PAS D'ARBITRAGE

M. Bourassa, dans un de ses discours, réclamait une loi qui fixerait les conditions du colon et ne laisserait pas à la volonté arbitraire du ministre de déterminer ces conditions.

Or, c'est ce qui existe actuellement ; rien n'est laissé à l'arbitraire du ministre.

En 1904, la commission de colonisation, présidée par le sénateur Legris, un des amis de M. Bourassa, faisait la recommandation suivante :

" Si nous voulons que la colonisation fasse tout le progrès dont elle est susceptible, il faut d'abord prendre les mesures voulues pour que le colon puisse obtenir son lot à demande, sans retards ni atermoiement ; qu'il ne soit pas exposé à être dérangé dans la possession de ce lot, s'il accomplit fidèlement toutes les conditions de son billet de location. Cela comporte la suppression du pouvoir de désaveu que le ministre peut exercer dans les quatre mois de la date du billet de location, la révocation de l'article 28 du Manuel des Agents, celle des circulaires du 18 avril et du 8 mai 1903.

" Il est possible de réaliser tout cela.

" La première mesure qui s'impose pour rendre ces modifications praticables, c'est la division du domaine public en terrains de colonisation et en terrains à bois de commerce. Ne faisons entrer dans la première catégorie que les terres susceptibles d'une culture profitable et laissons les autres en la possession paisible et exclusive de ceux qui les exploitent pour le bois. Alors, il n'y aura plus d'intérêts antagonistes sur une même propriété et chacun saura exactement à quoi s'en tenir sur la nature comme sur l'étendue de ses droits."

Suivant que le recommandaient les commissaires, l'article 28 du Manuel des Agents et les circulaires du 16 avril et du 8 mai 1903 ont été révoqués.

De plus, en 1904, il fut décrété ce qui suit par la loi 4 Edouard VII, chap. 13 :

"1268a. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut faire une classification des terres publiques, de la manière suivante :

" 1o. Les terres propres à la culture ;

" 2o. Les terres d'exploitation forestière.

"1268b. Aucune vente, après la classification autorisée par l'article précédent, ne peut être faite, pour des fins de colonisation, hors des terrains propres à la culture et classés comme tels.

“ 1269. Aux conditions et prix fixés par le lieutenant-gouverneur en conseil, l’agent des terres, s’il n’y a pas contestation, est tenu de vendre, après la classification autorisée par l’article 1268a, les terres propres à la culture et classées comme telles, et, avant la dite classification, les lots propres à la culture, à tout colon de bonne foi qui en fait la demande. Aucune telle vente ne peut être faite de plus de deux cents acres à la même personne.

“ Les ventes faites par les agents prennent leur effet du jour qu’elles sont faites.... ”

Ce dernier article a fait disparaître le droit arbitraire qu’avait le ministre de désavouer la vente dans les quatre mois de la date du billet de location.

Depuis la passation de cette loi, les terres de cinquante-trois cantons ont été classifiées et la division de notre domaine public en terrains propres à la culture et en terrains propres à l’industrie forestière se poursuit aussi rapidement que possible.

BOIS VENDU AVEC LA TERRE

M. Bourassa a aussi proposé de vendre le bois avec la terre, au colon, le prix des lots devant être augmenté s’il le fallait.

Je tiens à faire observer, d’abord, que depuis 1904 le colon a le droit de couper le bois de commerce qui se trouve sur la partie de son lot qu’il défriche, et d’en disposer comme bon lui semble sans payer aucun droit à la couronne. Voilà qui est très avantageux pour le défricheur.

Mais la proposition de M. Bourassa serait la ruine de la colonisation. Les commissaires de la colonisation nous le disent eux-mêmes dans leur rapport :

Vendre le bois avec la terre, “ l’adoption de ce système, écrivent-ils, serait la réalisation du plus beau rêve des spéculateurs, qui se tailleraient bien vite des domaines dans celui de la couronne et des porteurs de licence.... Le résultat le plus net de ce système serait de faire passer toutes les terres à colonisation en la possession des porteurs de licence, qui s’empresseraient d’acheter pour assurer la permanence de leur domaine ; ce serait fermer virtuellement le domaine public à la colonisation et à l’agriculture....

“ Cette proposition est tellement impraticable, pour ne pas dire plus, qu’il suffit de l’exposer pour en démontrer l’inacceptabilité.”

BOIS MANUFACTURÉ EN CANADA

M. Bourassa voudrait encore que le bois coupé sur les terres de la couronne soit manufacturé en Canada.

Or, M. Bourassa, en 1904, a donné son avis sur ce point devant la commission de colonisation. Cet avis, le voici :

" Comme M. le président (l'hon. M. Legris) l'a fait remarquer, je crois que le gouvernement de Québec n'a pas le remède voulu, et je n'en vois pas d'autre que le gouvernement fédéral qui pourrait intervenir."

Pourquoi le député de Labelle n'a-t-il pas prêché cette doctrine à Ottawa ? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait adopter ?

FORCES HYDRAULIQUES

M. Bourassa veut qu'à l'avenir les chutes soit louées ou vendues à l'enchère publique. Or, c'est la politique du gouvernement de concéder les forces hydrauliques de plus de 1,500 chevaux-vapeur à l'enchère publique ; nous ne les cédons pas autrement.

LOI DES MINES

M. Bourassa voudrait aussi une réforme radicale de notre loi des mines. A vrai dire, c'est la seule réforme qu'il propose.

Et d'abord, voyons quelle est la loi, actuellement.

Toute personne, société ou compagnie, peut faire des explorations et recherches, sans permis, pour découvrir des mines ou minérais sur les terres publiques non déjà occupées comme concessions minières ou autrement. Mais si une personne, société ou compagnie, désire jouir des avantages que confère le permis d'exploration, elle doit en obtenir un du ministre des mines.

Il ne peut être accordé à une même personne de permis d'exploration couvrant, dans un rayon de cent milles, plus de 25 milles carrés dans les territoires non arpentés, ou plus de trente lots de cent acres dans les territoires subdivisés.

Les honoraires payables pour l'obtention du permis d'explorations ont de $5.00 pour chaque mille carré, dans les territoires non arpentés ; de $5.00 pour chaque lot de cent acres, dans les territoires arpentés ; et de $2.00 pour chaque lot de cent acres, dans le domaine privé.

Le permis d'exploration est valable pour trois mois, et peut

être renouvelé. A l'expiration des trois mois, il prend fin sans avis, et le porteur n'a aucun droit sur les travaux qu'il a pu faire.

Pendant la durée du permis d'exploration, le porteur a le droit exclusif d'acheter toute mine qu'il peut trouver, aux conditions fixées par la loi. Il ne peut cependant acquérir plus de 400 acres du terrain couvert par son permis, et ce permis devient nul lorsqu'il a exercé son droit de préemption pour 400 acres.

De plus, en présence d'une demande d'achat produite par une autre personne, pour le même terrain, ou d'une demande de permis d'exploitation, le porteur d'un permis d'exploration doit prendre un permis d'exploitation ou acheter lui-même ; sinon, il devra céder sa place à l'expiration de son permis d'exploration.

Voilà pour l'exploratien.

Pour ce qui est de l'exploitation d'une mine appartenant à la Couronne, elle ne peut se faire qu'après l'acquisition de la mine ou après avoir obtenu un permis à cet effet.

Le permis d'exploitation est émis pour une année, moyennant une rente de $1.00 de l'acre et un honoraire de $10.00. Il ne peut couvrir plus de 200 acres, Il peut être renouvelé au bout de l'année.

Les concessions minières sont consenties par le ministre, comme les permis. La même personne ne peut, dans une même année, acquérir plus de 400 acres dans un rayon de cent milles.

Le prix de la concession est, pour les métaux supérieurs, de $10 l'acre lorsqu'elle est située à plus de vingt milles d'un chemin de fer, et de $20 l'acre lorsqu'elle est située à moins de vingt milles.

Pour les métaux inférieurs, le prix est de $2.00 ou de $4.00 l'acre, suivant que la concession est située à plus ou à moins de vingt milles d'un chemin de fer.

Le ministre peut, quand les circonstances l'exigent, offrir et mettre en vente à l'enchère publique tel nombre de concessions minières qu'il juge à propos.

Le concessionnaire d'une mine doit dans les deux ans commencer l'exploitation des minerais qni y sont contenus et dépenser, pour chaque section ou lot de cent acres, une somme de pas moins de $500.00, s'il s'agit de métaux supérieurs, et de pas moins de $200.00, s'il s'agit de métaux inférieurs. A défaut par le concessionnaire de remplir ces conditions, le ministre peut révoquer la vente. En tous cas, les lettres patentes ne doivent être émises que sur preuve satisfaisante que les conditions ont été remplies.

Tel est notre loi actuelle.

Voyons maintenant ce que propose M. Bourassa.

Et tout d'abord il veut que chacun ait le droit, comme dans Ontario, de faire des recherches en quelque endroit de la province que ce soit. En second lieu, il demande que le découvreur d'une mine reçoive une prime proportionnelle à la valeur de cette mine, et que cette mine soit vendue à l'enchère publique.

Mais le système d'Ontario est-il meilleur que le nôtre ? Protège-t-il davantage l'explorateur ? C'est fort douteux. En tous cas, dans l'Ontario on semble peu satisfait du système en vigueur et le ministre des mines promettait dernièrement de voir à protéger davantage le découvreur.

M. Bourrassa demande que le découvreur d'une mine reçoive comme récompense une prime proportionnelle à la valeur de la mine. Mais comment établira-t-il la valeur de cette mine? C'est une impossibilité.

Et comment lui paiera-t-on cette prime? Sera-ce à même le prix d'adjudication de la mine ? Le ministre, en ce cas, devra vendre à quelque prix que ce soit. Sera-ce à même les revenus ordinaires de la province ? Ce serait obérer davantage le Trésor.

Le gouvernement doit protection à ceux qui s'imposent les sacrifices de la vie de mineur ; le prospecteur, comme le colon, travaille pour lui-même, et c'est lui, et lui seul, qui a droit de profiter du fruit de son labeur. Ce serait, de la part du gouvernement, faire acte de spoliation, ni plus ni moins, que de s'emparer de sa découverte pour la vendre à l'enchère aux capitalistes.

Messieurs, quoi qu'en dise M. Bourassa, notre loi des mines, qui a été préparée par des hommes de savoir et d'expérience, peut être comparée avec avantage aux lois minières des autres provinces. Certes, nous ne prétendons pas qu'elle soit parfaite ; avec le temps, il deviendra nécessaire de l'amender et de la modifier ; nous la modifierons alors.

LES CONCESSIONS MINIÈRES

M. Bourassa et ses amis font beaucoup de bruit au sujet de nos concessions minières. A les entendre, nous aurions vendu tous les terrains miniers de Chibogamo et de l'Abittibi.

Les permis d'exploration accordés couvrent 1500 milles carrés des régions de Pontiac et de l'Abittibi, et 1200 mille carrés de la région de Chibogamo ; or savez-vous combien nous en avons vendu ? Moins de deux milles carrés dans Pontiac et l'Abittibi, et moins de quatre milles carrés dans Chibogamo.

Savez-vous combien l'octroi des permis d'exploration a fait

tomber dans le Trésor depuis deux ans ? $100,000 environ. Savez-vous combien nous aurions perçu avec le système d'Ontario ? Une dizaine de mille dollars.

Savez-vous que les prospecteurs, au cours des deux dernières années, ont dépensé plus de $400,000 dans notre province, et que ces déboursés n'ont pas encore rapporté cent dollars valant à ceux qui les ont faits ?

En présence de ces faits, n'est-il pas permis de conclure, je vous le demande, que les déclarations de M. Bourassa ne peuvent servir qu'à décourager nos chercheurs de mines et les capitalistes étrangers ? Messieurs, l'idée de M. Bourassa de vendre à l'enchère la découverte du prospecteur et de payer une indemnité à ce dernier, vaut son autre idée de faire payer des droits régaliens sur des mines qui ne sont pas encore exploitées.

LES CONCESSIONS FORESTIÈRES

M. Bourassa nous reproche de vendre à sacrifice nos limites forestières.

Je n'ai pas l'intentiou de parler longuement de cette question. Mon collègue l'honorable M. Turgeon la traitera dans un instant, et il le fera j'en suis convaincu, d'une façon beaucoup plus complète et plus intéressante que je ne saurais le faire moi-même. Laissez-moi dire cependant que si M. Bourassa, qui ne veut pas parler du passé, voulait au moins être logique, il ne perdrait pas son temps à parler de cette question, puisque nous avons à maintes reprises, exprimé notre détermination de n'en plus vendre, excepté pour les besoins absolument urgents des industries et des commerces établis.

Dans tous les cas, nous n'avons pas à rougir de nos actes passés et nous sommes prêts à établir quand l'on voudra que les ventes que nous avons faites ont été beaucoup plus profitables que celles qu'avaient faits nos prédécesseurs.

L'on croit apporter un gros argument lorsqu'on compare les prix que nous avons obtenus avec ceux que le gouvernement d'Ontario a obtenus pour ses limites de pin. Mais l'épinette et le sapin valent-ils le pin ? Et si l'on veut discuter sérieusement, pourquoi ne compare-t-on pas le prix des limites de bois de pulpe d'Ontario avec le prix des limites que nous avons vendues les années dernières—car ces limites ne sont, après tout, que des limites de bois de pulpe ? Pourquoi ne compare-t-on pas, par exemple, le prix moyen des limites que nous avons vendues en juin 1906 avec le prix de cer-

taine limite que le gouvernement d'Ontario vendait à M. Booth en mai 1906?

Comme vous le savez, nous avons obtenu un prix moyen de $195.03 pour nos limites, en juin 1906. Eh bien, en mai 1906, le gouvernement d'Ontario vendait à M. Booth la coupe du bois de pulpe sur une limite de 1700 milles carrés, pour la somme de $300,000, soit au prix de $176.47 par mille carré, et à des conditions moins onéreuses que celles que nous imposions.

ACCUSATIONS MENSONGÈRES

Voilà, messieurs, ce à quoi se réduit le programme de M. Bourassa et ce qu'il faut en penser.

A ce programme, le député de Labelle a cru devoir ajouter un petit chapelet d'accusations injustes, dont la fausseté a depuis été clairement établie par les intéressés. Je vous ai déjà retenu trop longtemps pour m'arrêter à discuter les prétendus scandales dont M. Bourassa semble faire ses délices. Mon éloquent collègue, M. Turgeon, vous en démontrera d'ailleurs l'inanité.

J'ai déclaré à St-Eustache, le 12 août dernier, que nous ne redoutions pas la lumière et que nous étions prêts à mettre devant le public tous les détails de notre administration. J'ai dit que si nos adversaires n'avaient pas, à la prochaine session, le courage de demander une enquête sur la prétendue affaire de l'Abittibi nous l'imposerions. J'ai fait cette déclaration sans réserve et je la répète aujourd'hui sans hésitation.

Lorsque Son Honneur le Gouverneur de cette province m'a confié la tâche de former un ministère, il lui aurait été facile de se choisir un premier ministre plus populaire, plus expérimenté, mieux doué, plus éloquent et plus habile ; il ne pouvait se trouver un aviseur plus passionnement attaché aux choses de sa province, plus ardemment désireux de la voir grandir et battre la marche aux autres provinces dans la voie du progrès.

Et laissez-moi vous le dire, messieurs, il y a une passion qui m'anime depuis le jour où j'ai eu l'honneur d'être assermenté comme ministre de la Couronne—passion durable, passion invincible—celle de donner à la province de Québec un gouvernement honnête, un gouvernement intelligent, un gouvernement progressif.

Oui, un gouvernement honnête, intelligent et progressif. Car, s'il en était autrement, ce ne serait plus un gouvernement libéral. L'idée libéral ne vivra parmi nous que par l'honnêteté, par l'intelligence et par le progrès, ou elle ne vivra pas.

AGRANDISSEMENT DE LA PROVINCE.

Je vous ai dit, en trop peu de mots, ce que le parti libéral a fait pour cette province depuis 1897 ; il nous reste encore beaucoup de grandes choses à faire, et, pour les accomplir, messieurs, nous avons besoin de toute votre confiance.

Nous avons restauré nos finances ; nous allons maintenant voir à agrandir notre domaine nationale.

Vous le savez, il y a, au nord de notre province, une immense contrée qui géographiquement, en forme partie et qui devrait lui être annexée ; je veux parler de l'Ungava. Cette contrée est tout à fait isolée des autres provinces, dont elle est séparée par de grandes mers intérieures ; elle n'offre à ces provinces aucun avantage ou intérêt direct, et il ne peut y avoir d'objection à ce que ce territoire soit annexé à la province de Québec.

Il est incontestable qu'à raison de sa situation géographique, ce territoire prendrait de la valeur en devenant partie de la province de Québec ; car notre gouvernement est, plus que le gouvernement d'Ottawa, à portée de l'administrer et d'en développer les ressources naturelles, et cette annexion, tout en faisant de notre vieille province la plus grande des provinces du Dominion, profiterait indubitablement à tout le pays.

UNISSONS-NOUS CONTRE LES VIOLENTS

Le Canada, depuis dix années, traverse une ère de paix et de prospérité inouïe. A l'Ouest, à l'Est, au Nord, la colonisation s'avance, l'espérance, la confiance abondent. Nous créons de nouvelles provinces ; nous bâtissons des villes, nous contruisons des chemins de fer dans les plaines et à travers les montagnes, nous jetons des ponts sur nos fleuves et nos rivières.

Notre jeunesse à apppris à comprendre que nos bois sont aussi riants et nos champs aussi verdoyants que les bois et les champs de l'étranger. Un robuste esprit national, fait de saines traditions, de franches unions et de vigoureux espoirs, monte sur notre terre depuis nos rives d'Orient jusqu'aux côtes du Pacifique, ensevelissant partout les divisions stériles et les préjugés malsains.

Je voudrais que la province de Québec prenne sa part, toute sa part, dans ce concert d'union, d'avancement et de progrès. Et il ne faudrait pas, il ne faut pas que, pendant que chez les provinces-sœurs on dépense ses énergies à se grandir, à se hausser vers

l'avenir, on perde ici son temps à se battre sur les places publiques à coups d'injures et d'invectives.

Prêchons l'union, et pratiquons-la surtout.

Certes, je ne demande pas la répression des discussions : au contraire, je les sollicite, et ce dans l'intérêt même de ma province.

Mais je voudrais que tous nos adversaires, quelles que soient leur cocarde, leurs ambitions et leurs aspirations, discutent nos actes avec calme, avec justice, avec modération.

Je ne me plains pas non plus des critiques de la presse honnête, dont je place la liberté au-dessus de tout ; je me contente de dire avec Franklin :

"Si ce sont des vices que les journalistes me reprochent, leur censure me corrigera ; si ce sont des colomnies, peut-être un jour l'histoire les corrigera."

Mais, je le demande à tous les bons citoyens qui m'écoutent, je le demande à tous les bons citoyens de cette province, unissons-nous contre ces violents de la parole et de la plume, contre ces dênigreurs nés (dont parlait naguère un politique français), "qui couchent en joue, sans avoir même l'excuse d'une haine sincère, toutes les personnalités que le jeu des événements éleve au pouvoir, cherchent dans l'homme qu'ils visent quelle est la fibre la plus délicate et n'arrêtent leurs coups que quand ils l'ont moralement assassiné."

La politique est un terrain sur lequel l'unanimité ne fleurit guère ; mais il en est un où tous les cœurs doivent se rencontrer, c'est celui de l'amour de la patrie.

Madame de Staël disait, au commencement du dix-neuvième siècle, que l'Amérique était l'espérance du monde. Ne pouvons-nous pas dire, au commencement du vingtième siècle, que le Canada est l'espérance de l'Amérique ?

Nous habitons une terre merveilleuse par sa grandeur, par ses richesses, par ses beautés. Instruisons notre vigoureuse et intelligente jeunesse ; développons chez elle l'énergie féconde ; allumons en elle le feu des saines ambitions ; tenons constamment devant ses yeux l'image de nos grands morts ; rappelons-lui les mâles vertus de nos pères ; prêchons-lui l'amour du travail ; et enseignons-lui surtout qu'il est un amour supérieur qu'elle doit porter dans son cœur ; l'amour sacré du sol natal, de cette bonne terre qui couvre les cendres des ancêtres, qui a porté son berceau et qui portera celui de ses enfants.